

**INTERVENTIONS DE CONTRÔLE DES COLONIES DE BERCE DU CAUCASE ET DE BERCE SPONDYLE
SUR LE TERRITOIRE DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT**

– RAPPORT FINAL 2023 –



Colonie du Caucase – St-Cyprien

MANDATÉ PAR

**L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES
ENVAHISSANTES AU BAS-SAINT-LAURENT**
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

RÉALISÉ PAR

MARIE-CAMILLE ST-AMOUR

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT



AVRIL 2024

Table des matières

Contexte.....	3
Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent	4
Sites affectés	4
Communication	6
Méthodologie (lutte)	7
Travaux de contrôle et occurrence des populations de berce du Caucase	8
➤ Municipalité : Saint-Guy	9
1) Saint-Guy A (cau17sgu001)	9
2) Saint-Guy B (cau19sgu002)	10
3) Saint-Guy c (cau23sgu003) NOUVELLE OCCURRENCE 2023	11
➤ Municipalité : Trois-Pistoles (cau16tp001)	13
➤ Municipalité : Saint-Narcisse (cau17sna001).....	15
➤ Municipalité : Notre-Dame-des-Neiges (Grève Fatima) (cau16tp002)	16
➤ Municipalité : Saint-Moïse (xxx21smo001).....	18
➤ Municipalité : Sainte-Blandine (cau16sbl001)	19
1) Secteur forestier cornouiller dense	20
2) Secteur bas de talus.....	21
3) Secteur résidentiel-remblais	21
4) Secteur agricole	21
➤ Municipalité : Esprit-Saint.....	23
1) Esprit-Saint A (MTQ) (cau14esp001)	23
2) Esprit-Saint B (cau19esp002)	24
3) Esprit-Saint C (cau19esp003)	26
➤ Municipalité : L'Isle-Verte.....	28
1) Isle-Verte 1 (cau18isv001).....	29
2) Isle-Verte 2 (cau18isv002).....	29
3) Isle-Verte 3 (cau18isv003).....	29
➤ Municipalité : Saint-Fabien	30
1) Saint-Fabien (cau16stf001)	30
2) Saint-Fabien B (ca21stf002)	30

➤ Municipalité : Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (cau21shu001_1, _2 et _3).....	31
➤ Municipalité : Saint-Simon-sur-mer	34
1) St-Simon-sur-mer (cau16ssi001)	34
2) St-Simon-sur-mer B (cau21ssi002)	35
3) St-Simon 3 (cau23ssi003) NOUVELLE OCCURRENCE POTENTIELLE 2023	36
➤ Municipalité : Trinité des monts	37
➤ Municipalité : Rimouski (cau22rim001) – NOUVELLE OCCURRENCE 2022.....	41
➤ Municipalité : Saint-Narcisse de Rimouski (cau23sna002) –NOUVELLE OCCURRENCE 2022	42
➤ Saint-Cyprien : NOUVELLE OCCURRENCE 2023.....	43
Travaux de contrôle et occurrence des populations de berce sphondyle.....	45
➤ Municipalité : Saint-Joseph-de-Lepage (sph17sjl001).....	46
➤ Municipalité : Ste-Luce (sph21slu001)	47
➤ Municipalité : Rimouski (sph21rim001).....	49
➤ Municipalité : Isle-Verte (sph22isv001) – NOUVELLE OCCURRENCE 2022	51
Projet 2023-2024 : Formation et sensibilisation pour l'établissement d'un réseau local de lutte	52
Discussion et conclusion	53
Nouvelle colonie et propagation	53
Efficacité des traitements	53
ANNEXE 1	55
Merci de votre collaboration.....	63

Contexte

La problématique de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) dans la région du Bas-Saint-Laurent a suscité au printemps 2015 la mise en place du *Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*, coordonné par la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent. Ce comité, formé notamment d'acteurs municipaux, ministériels et d'organismes de bassins versants, a établi des priorités d'action afin de lutter contre cette espèce exotique envahissante. Les efforts du comité ont notamment mené à l'intégration de cette problématique au sein du plan d'action du collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD). Le CRD du Bas-Saint-Laurent et CISSS ont ainsi investi des budgets en vue de contrôler les populations de berce du Caucase dans la région jusqu'en 2019. S'est ajoutée à la problématique une autre berce exotique envahissante, la berce commune ou sphondyle (*Heracleum sphondylium*), qui fut signalée pour la première fois en 2017 sur le territoire des bassins versants du Nord-est du Bas-Saint-Laurent. Depuis 2020, et ce pour trois ans, le CRD a investi 60 000 \$. Pour sa part, le CISSS a donné 20000 \$ pour 2022, une contribution qui pourrait être reconduite en fonction des fonds disponibles, afin de poursuivre les actions de lutte contre ces deux espèces exotiques envahissantes.

Pour la période 2023-2026, une entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent a été signée. C'est le CRD qui est le coordonnateur de cette entente sectorielle. Des fonds ont été prévus pour la lutte aux berces sur le territoire pour ces trois années et la coordination des activités de contrôle a été confiée aux organismes de bassins versants (OBV) du Bas-Saint-Laurent pour leur zone respective. Le présent rapport présente succinctement, pour chacun des sites, les travaux réalisés par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) sur son territoire. Il fait suite aux rapports d'intervention déposés en 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 au CRD. Du temps pour la planification, la coordination, les communications, les interventions de contrôle et le suivi des interventions a été alloué à un professionnel de l'OBVNEBSL pour la réalisation du présent mandat.

Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent

Les interventions de contrôle réalisées en 2023 sur les territoires des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (NEBSL) correspondent aux mesures identifiées au *Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent*, mises sur pied par des membres du *Groupe de travail sur la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent*. Comme les promoteurs sont maintenant responsables de se conformer à la réglementation sans passer par un processus d'autorisation, aucune demande n'a été déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). Les travaux planifiés pour la zone de l'OBVNEBSL ne furent pas soumis à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation comme prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c.Q-2), puisqu'ils-ci étaient peu à risque de modifier la qualité de l'environnement.

Sites affectés

Les sites contrôlés en 2023 correspondent aux colonies identifiées au plan d'action de l'entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent, ainsi qu'aux mentions transmises directement à l'OBVNEBSL par ses partenaires, par d'autres OBVs ainsi que par la population. La figure 1 présente, pour le nord-est du Bas-Saint-Laurent, un portrait des sites connus berce du Caucase et de berce sphondyle. Soulignons que la cartographie de la berce sphondyle dans le territoire de l'OBVNEBSL est à poursuivre, surtout dû à la découverte d'une colonie très loin de sa distribution connue dans la Matapédia, où elle est omniprésente.

Quelques nouvelles colonies ont été découvertes cette année, soit :

- Trois de berce du Caucase : Saint-Cyprien, St-Simon(POTENTIELLE) et Saint-Guy.
- Confirmation de la colonie de berce du Caucase de 2022 à Saint-Narcisse-de-Rimouski
- De nouveau terrain à Rimouski avec de la berce sphondyle dans le quartier résidentiel.

Dans le cadre du présent mandat, les efforts de lutte furent concentrés sur l'ensemble sur les colonies de berce du Caucase du territoire et certaines colonies de berces sphondyle. La stratégie de contrôle de l'OBVNEBSL pour la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent demeure à définir en collaboration avec les membres du groupe de travail. Les travaux réalisés sur cette espèce par l'OBVMR visent l'acquisition de connaissance. Depuis 2020, l'OBVNEBSL s'implique également dans l'acquisition de connaissance sur la berce sphondyle en réalisant les actions suivantes et souhaite déposer un projet de recherche pour 2024-2025 :

- Tests de germination avec le laboratoire de photoprotection et le CEROM: nous cherchons à réaliser ces tests avec le laboratoire de phytoprotection.
- Concentration du furanocoumarine : participation et implication au sein du groupe de travail afin d'obtenir plus d'information sur la concentration de furanocoumarine dans la berce sphondyle.

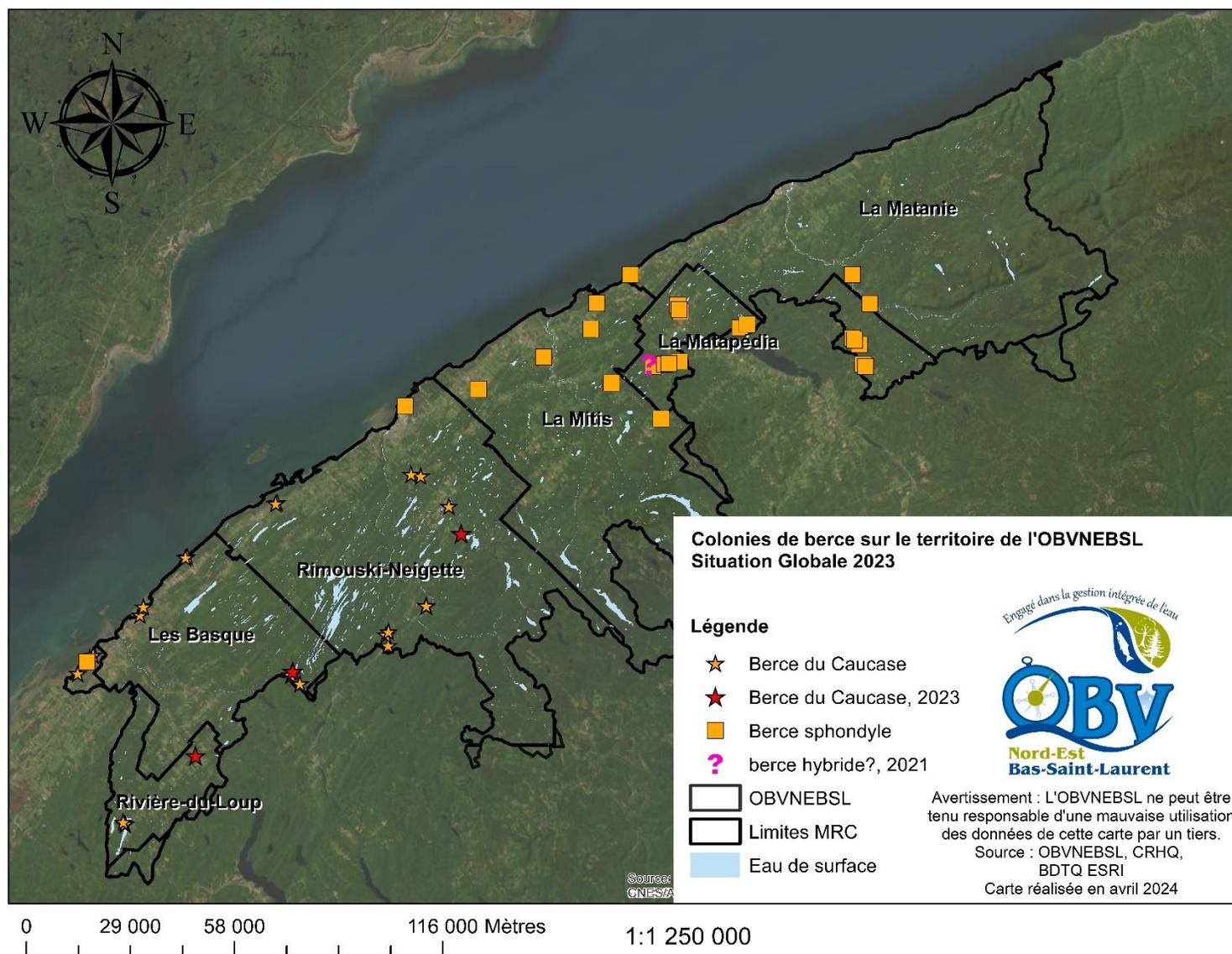


Figure 1. Occurrences et colonies de berce du Caucase et sphondyle au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent – 2023

Communication

Vers la mi-avril, l'OBVNEBSL a avisé par courrier les propriétaires de lots affectés ainsi que voisins que des travaux de contrôle auraient lieu. Comme depuis 2016, l'OBVNEBSL a émis un communiqué de presse en mai 2023 qui a été envoyé à l'ensemble de ses contacts présentant la problématique avec joint les documents suivants (ANNEXE 1) :

- Un document pour l'identification et la déclaration d'observation de berce du Caucase, document adapté de l'outil conçu par la ville de Lévis;
- Un document pour l'identification et la déclaration d'observation de berce sphondyle, document conçu par l'OBVMR.
- La capsule informative réalisée en 2021.

Toutes les municipalités avec une occurrence de berce sphondyle ont reçu un courriel au printemps et un autre lors de la floraison avec les informations suivantes :

- Localisation géographique de la colonie,
- Année de découverte de la colonie,
- Carte de la municipalité avec la localisation des colonies (figure 2);
- Brefs conseils pour mener la lutte.

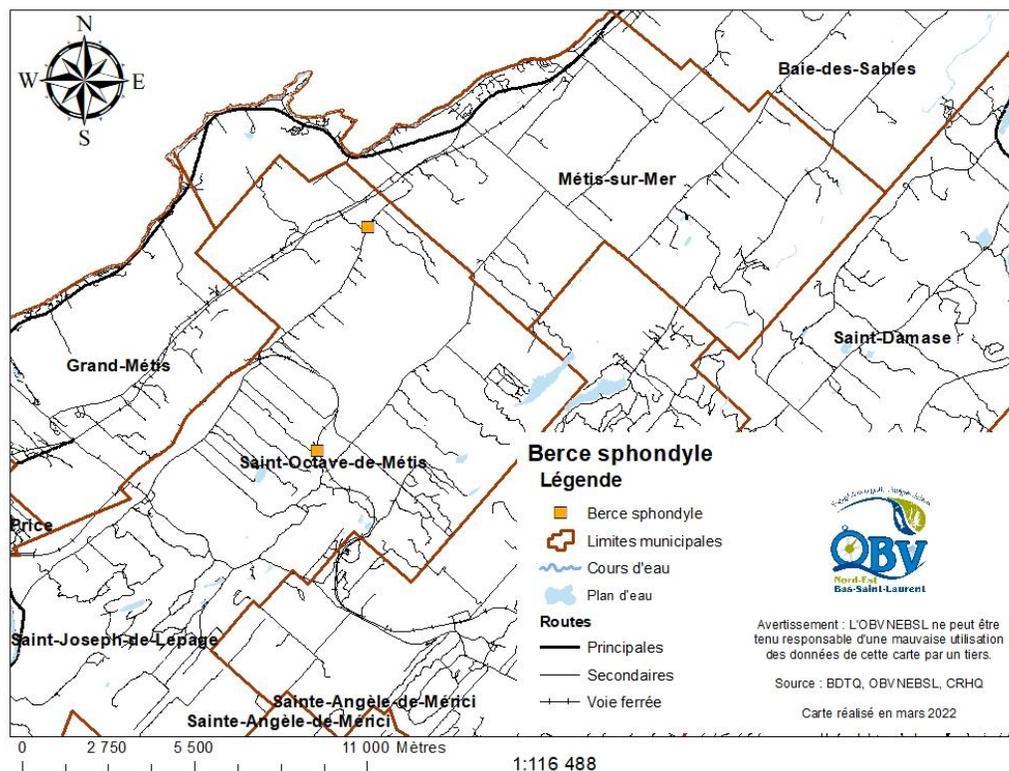


Figure 2. Exemple de carte fournie aux municipalités, localisation de berce sphondyle, 2022

Méthodologie (lutte)

Les techniques de contrôle et d'éradication (extraction à la racine) de la berce du Caucase, enseignées par les professionnels d'Acérifor à l'occasion d'une formation dispensée en 2016, ont été mises en œuvre lors des interventions afin de maximiser le succès des opérations de contrôle et d'éradication. Les équipements de protection individuelle utilisés (Tyvek, visière, gants et bottes) et les méthodes de travail employées ont permis de réaliser les travaux de manière à prévenir les brûlures occasionnées par un contact direct ou indirect avec la sève. L'OBVNEBSL a eu recours aux services de l'Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean afin de réaliser la pulvérisation de glyphosate en 2023. Les mesures de prévention et équipements de protection appropriés ont été employés. Les interventions ont principalement été réalisées en 2 phases, soit une première phase de contrôle dès la mi-mai. Les plants de berce sont alors facilement repérables puisque les autres végétaux sont alors absents ou très peu développés. De plus, les opérations d'extraction à la racine sont facilitées, car les racines sont alors tendres et faciles à extraire et à segmenter. La réalisation d'une première phase d'intervention hâtive a aussi pour conséquence de favoriser la reprise des végétaux compétiteurs de la berce du Caucase. La fin du mois de mai et le début juin semble également idéale pour les opérations de pulvérisation au glyphosate, étant donné que les feuilles de berce sont bien déployées, mais encore de petite taille, optimisant ainsi le transfert du pesticide vers le système racinaire (à réaliser par temps sec et ensoleillé). Une application hâtive et ciblée de glyphosate au printemps permet aussi d'éviter d'avoir un impact sur les populations indigènes, dont le feuillage n'est pas encore présent, et donc de favoriser la reprise de ces espèces compétitrices. Enfin les risques de brûlure sont grandement réduits lors d'interventions printanières, alors que les plants sont de faible taille et les manipulations réduites.

La deuxième phase d'intervention fut réalisée à partir de la mi-juillet, soit avant la dissémination des graines. Cette 2^e phase permet de repérer prioritairement les plants matures, de procéder à l'étêtage lorsque trop nombreux, ou simplement d'éliminer ces plants en prenant soin de recueillir les fleurs dans des sacs robustes. Les ombelles de fleurs récoltées sont soumises à une solarisation pendant environ deux semaines afin de neutraliser les semences. Notons qu'en cas d'un étêtage sans élimination du plant, il est primordial de réaliser une seconde récolte pour les rejets (repousses) de fleurs avant la mi-septembre.

Travaux de contrôle et occurrence des populations de berce du Caucase

Cette section présente une description des colonies de berce du Caucase, la nature des travaux réalisés ainsi que les nouvelles occurrences en 2023. Les travaux décrits dans le présent rapport sont complémentaires à ceux décrits dans les rapports déposés en de 2016 à 2022, disponibles sur le site internet de l'OBVNEBSL. À ces interventions s'ajoute une **série de validations de signalements** provenant de partenaires et de la population.

Les colonies se trouvant sur les emprises du MTQ n'ont eu aucune visite ni traitement par manque de fond.

➤ Municipalité : Saint-Guy

1) Saint-Guy A (cau17sgu001)

Coordonnées (degrés décimaux) : -68.7825, 48.0337



Figure 3. Colonie de Saint-Guy A 2022

Description de la colonie :

Ce site est un milieu perturbé ayant fait l'objet de contrôle par le propriétaire en 2015 (remblai). Des travaux de contrôle ont eu lieu depuis 2017 sur ce site. En 2019 la colonie était très affaiblie, répartie sur une superficie d'environ 300 m², située en terrain résidentiel ainsi qu'au sein d'un boisé. Par contre, en 2020, deux nouvelles colonies satellites d'une centaine de plants ont été découvertes dans le boisé derrière le 28 et le 30 rue principale sur des boutons d'anciens remblais. Les traitements des dernières années ont été efficaces. Les colonies satellites sont majoritairement composées de juvéniles. Un seul plant adulte était présent au travers des remblais des dernières années. La superficie a été mise à jour et est donc de 2302 m².

Interventions :

En date du **23 mai**, des travaux d'extraction à la racine ont été effectués sur les deux colonies satellites dans le boisé. 50 plants juvéniles ont été extraits au total. Une deuxième phase a été réalisée le **18 juillet**, une dizaine de plants juvéniles ont été extraits.

2) Saint-Guy B (cau19sgu002)

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,760045, 48.1345

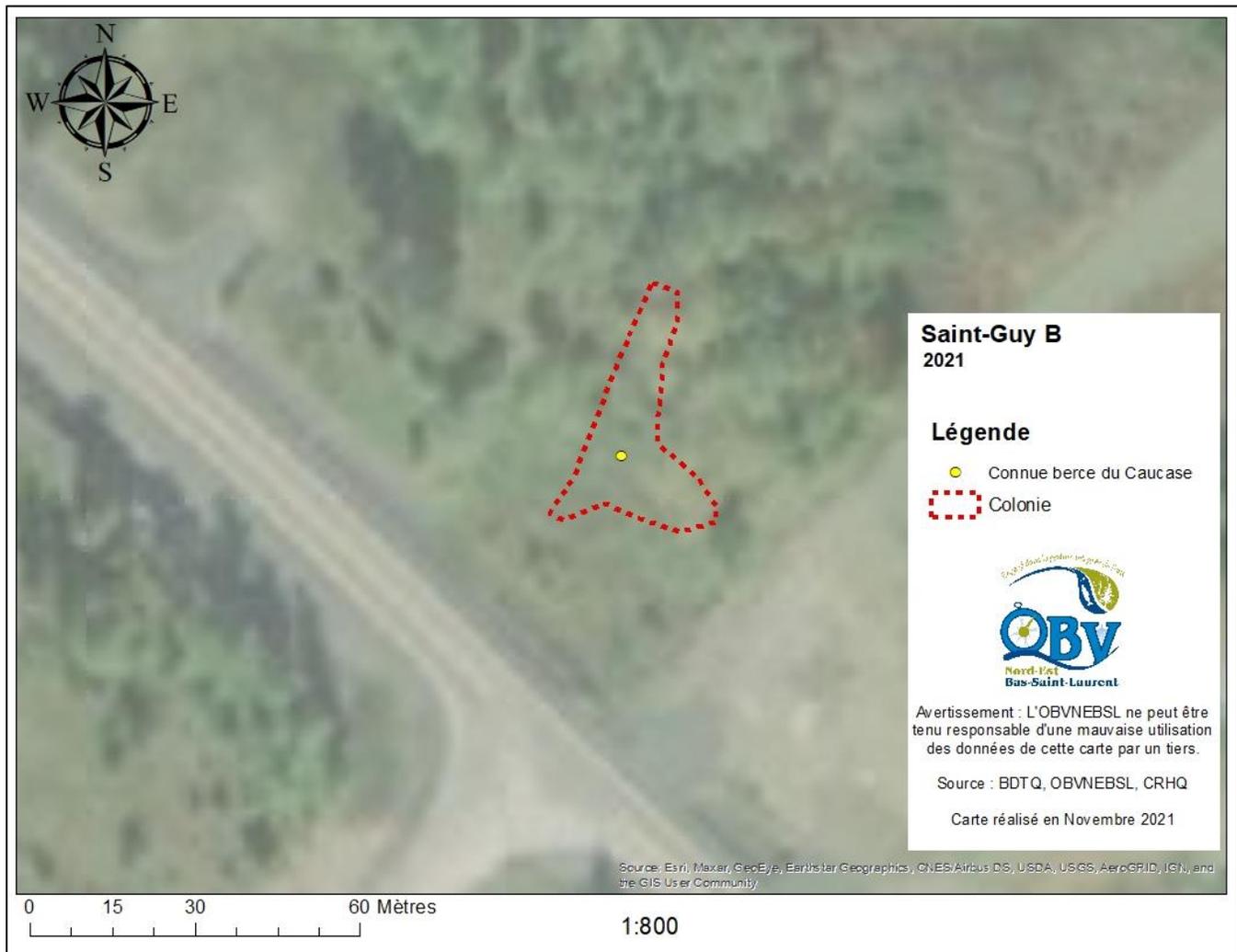


Figure 4. Colonie de Saint-Guy B 2021

Description de la colonie :

Il s'agit d'une nouvelle occurrence de berce du Caucase de 2019 découverte à Saint-Guy, à l'intersection du 4^e rang et de la route 293 à la lumière clignotante. En 2019, cette colonie d'environ 100 m² comptait une 10^e de plants en fleurs et plusieurs jeunes plants au sein de matériaux de remblai. En 2020 et 2021, il y avait beaucoup de plant mature dans les matériaux de remblais, mais également plus loin dans le boisé où plusieurs plants étaient en fleur pour une superficie d'environ 500 m². Situées dans l'emprise de la route, les interventions de contrôle sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui a mandaté l'OBV du fleuve Saint-Jean afin de procéder à la pulvérisation de glyphosate sur le site (communication personnelle, MTQ et OBVFSJ, 2020). Ainsi, l'OBVNEBSL n'a réalisé aucune intervention de contrôle ni aucune visite en 2023 par manque de fond.

3) Saint-Guy c (cau23sgu003) **NOUVELLE OCCURRENCE 2023**

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,777705; 48,039776

Description de la colonie :

Le propriétaire du terrain où se trouve cette nouvelle colonie est la municipalité. La colonie se trouve derrière la municipalité (52 rue principale) en direction du lac Bellavance C'est la MRC des Basques qui nous a transmis la mention, mais trop tard en fin de saison estivale, ainsi aucune visite n'a pu être effectuée. Cette colonie est à 1km de l'autre colonie, c'est probablement donc cette dernière qui en est l'origine. Des prospections devront être effectuées dans ce secteur afin d'identifier toutes autres colonies dans le secteur.

Interventions :

Aucune intervention en 2023.



Figure 5. Colonie de berce du Caucase à Saint-Guy, 2023

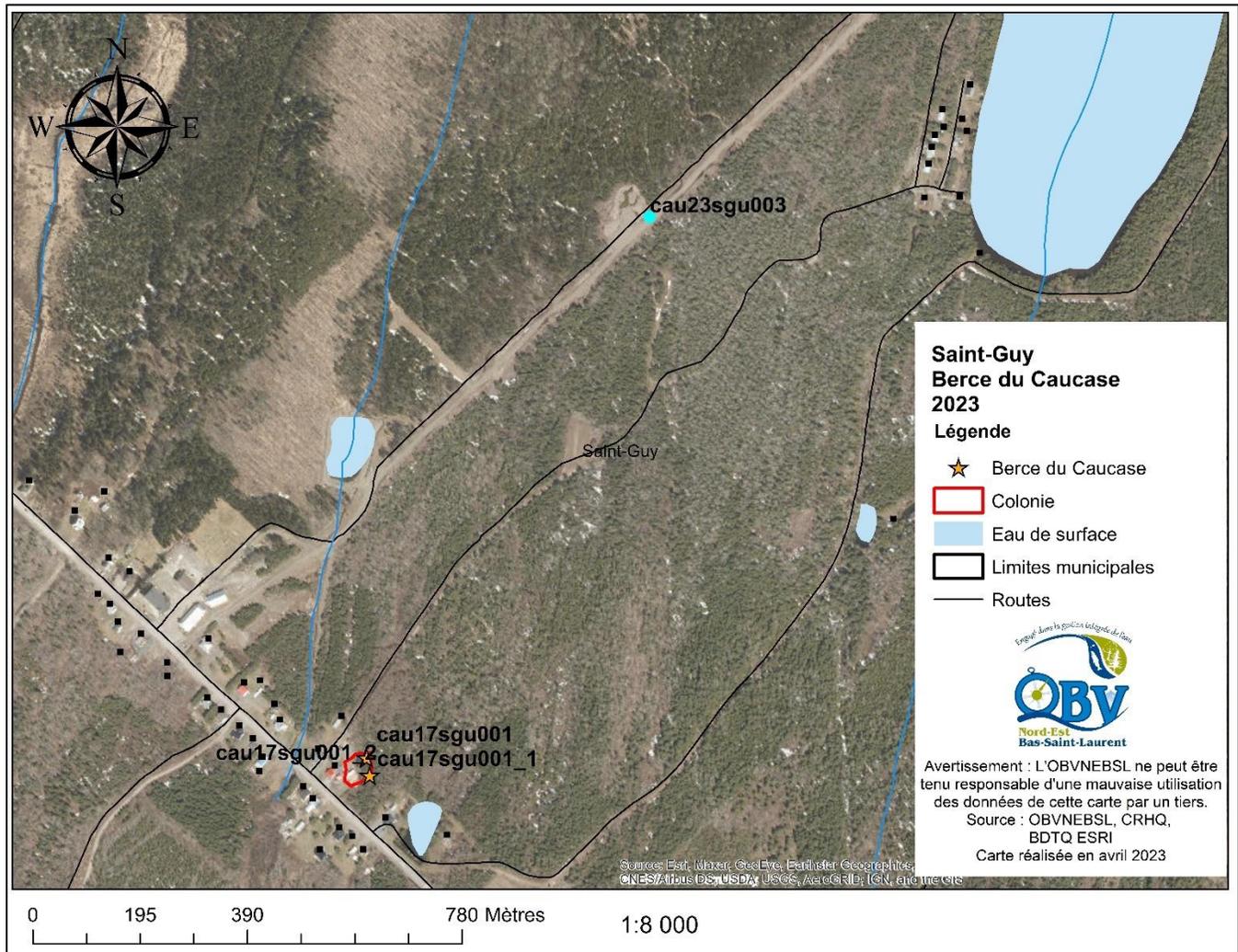


Figure 6. Colonie de Saint-Guy C, 2023

➤ Municipalité : Trois-Pistoles (cau16tp001)

Coordonnées (degrés décimaux) : -69.1601, 48.1345



Figure 7. Colonie de Trois-Pistoles, 2022

Description de la colonie :

Le sol de ce site est de nature organique (terre noire) et la présence d'eau a été observée à environ 10 cm de profondeur dans le sol, indiquant qu'il pourrait s'agir d'une tourbière perturbée. La partie ouest de la colonie (nommé colonie 1 les années précédentes) se retrouve dans un dénudé humide arbustif aux abords d'un talus constitué de matériaux de remblais et subi des interventions de contrôle depuis 2016. La portion à l'Est de cette colonie est dans une dénudée humide ouvert, soit dans l'absence d'arbre et arbustes.

La colonie totale a augmenté de superficie, soit d'une superficie totale d'environ 8000 m² depuis 2022 et de Xm2 depuis 2023 dû à deux nouveaux plants trouvés près du chemin de fer. Une attention particulière devra être portée à ce boisé vers le chemin de fer et vers le ruisseau lors des inspections.

La colonie totale est composée d'individus matures, juvéniles et de plantules de l'année. En absence de couvert forestier, le milieu fournit les conditions idéales pour une croissance rapide de la berce. Notons qu'en présence

d'eau dans le sol, les racines demeurent près de la surface et forment des ramifications denses. L'extraction complète des racines dans ce milieu est toutefois très aisée.

Interventions :

En 2018, une quarantaine de plants avait été extraite. En 2019, comme une nouvelle portion de la colonie avait été découverte, environ 130 plants avaient été extraits, et ce de tout âge. En 2020, 250 plants ont été extraits et 130 pour 2021. En 2022, beaucoup moins de berces étaient présentes sur le site, soit 50 plants en mai et 4 adultes en juillet. Dû aux précipitations importantes lors de la saison, la végétation était beaucoup plus dense et haute qu'à l'habitude, étouffant potentiellement la berce du Caucase.

En 2023, 50 plants ont été extraits en mai et 4 durant les traitements en juillet.



Figure 8. Traitements à Trois-Pistoles

➤ **Municipalité : Saint-Narcisse (cau17sna001)**

Coordonnées (degrés décimaux) : -68.3867, 48.3155

Description de la colonie : Occurrence d'un seul plant isolé en 2017, où un plant mature en fleur était présent dans le fossé routier de la route 232. Le plant avait été éliminé par extraction à la racine en date du 11 juillet 2017. Les ombelles de fleurs avaient été récoltées et ensachées. Aucun plant n'a été observé depuis 2018.

Interventions : En 2022, une visite a été réalisée au cours de la saison estivale sur le site et aucun plant n'a été observé. Cette « colonie » est considérée comme éradiquée. Aucune visite n'a été effectuée en 2023.

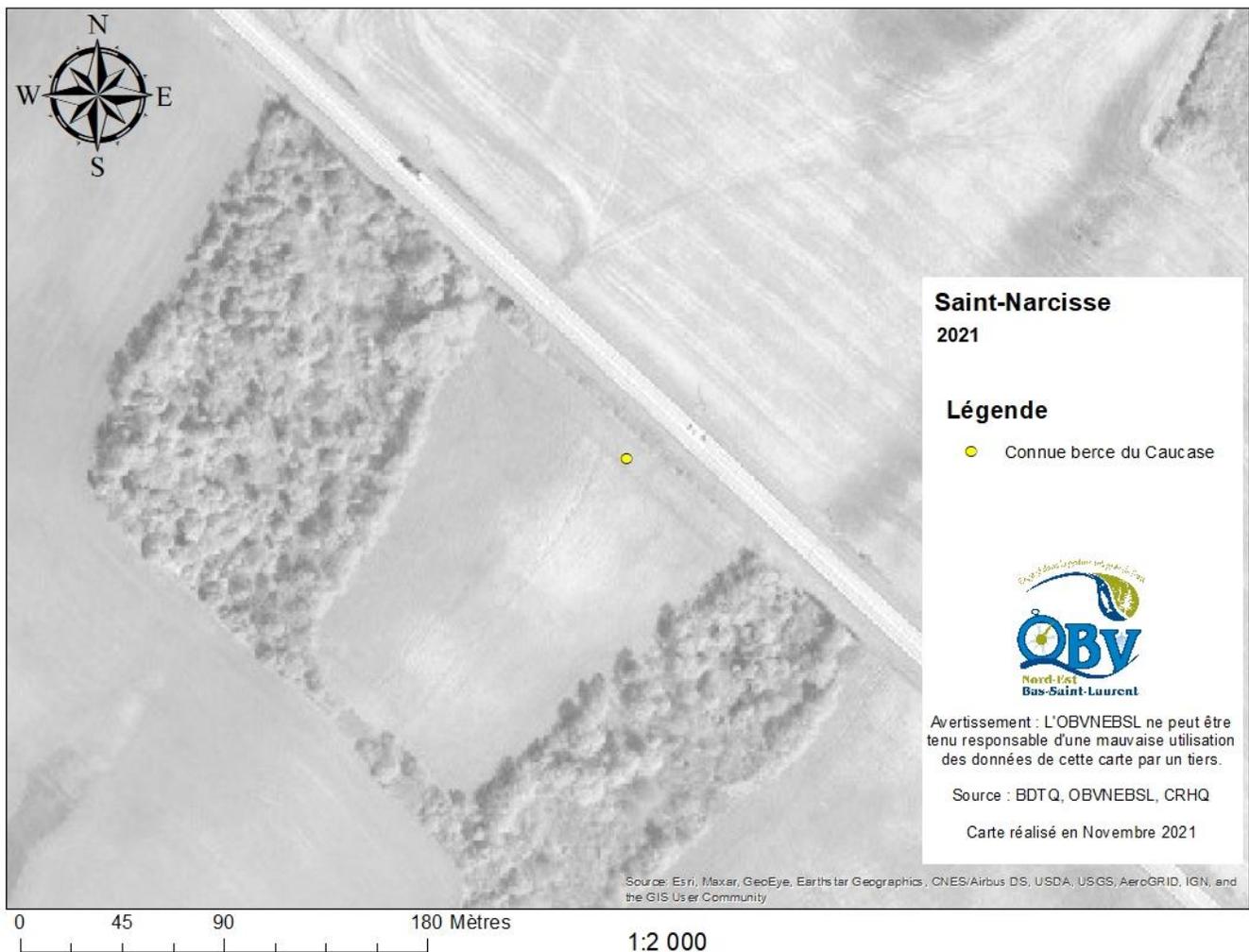


Figure 9. Colonie de Saint-Narcisse, 2021

➤ **Municipalité : Notre-Dame-des-Neiges (Grève Fatima) (cau16tp002)**

Coordonnées (degrés décimaux) : -69.1513, 48.1477



Figure 10. Colonie de Notre-Dame-Des-Neiges, Grève Fatima, 2021

Description de la colonie :

Colonie répartie sur environ 75 m², située dans le talus d'un cours d'eau permanent, tout près de son embouchure. Ce site est localisé en milieu riverain et côtier puisque situé très près du fleuve Saint-Laurent. Les individus sont épars au sein d'un aménagement riverain largement constitué de Péta-site du Japon, créant une couverture végétale dense. La colonie a fait l'objet d'interventions (pulvérisation manuelle de glyphosate) par MRC des Basques en 2016 et de contrôle par extraction à la racine en 2017. L'OBVNEBSL a réalisé un fauchage superficiel des racines de plantules et procédé à l'extraction de quelques plants de 2018 à 2020, malgré la difficulté d'extraction due à la nature compactée du sol. Le propriétaire mentionne qu'il coupe les plants au printemps et n'aurait pas observé de plants en fleur depuis 2004. L'introduction de la berce du Caucase daterait de 1996 selon

ce dernier. La croissance des plants de berces semble ralentie de manière importante par la Pétasite, qui crée rapidement un couvert total au-dessus des plantules de berce.

La pétasite du japon recouvre maintenant le lit du cours d'eau et semble causer de l'érosion selon les propriétaires. Sous les feuilles de pétasite, le sol est à nu, il n'est donc pas étonnant d'observer de l'érosion.

Interventions :

Deux visites ont été effectuées, cinq plants ont été extraits le 16 mai et aucun le 10 juillet.



Figure 11. Site de Notre-Dame-Des-Neiges, Grève Fatima, 2022

➤ **Municipalité : Saint-Moïse (xxx21smo001)**

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,549619 -67,88553

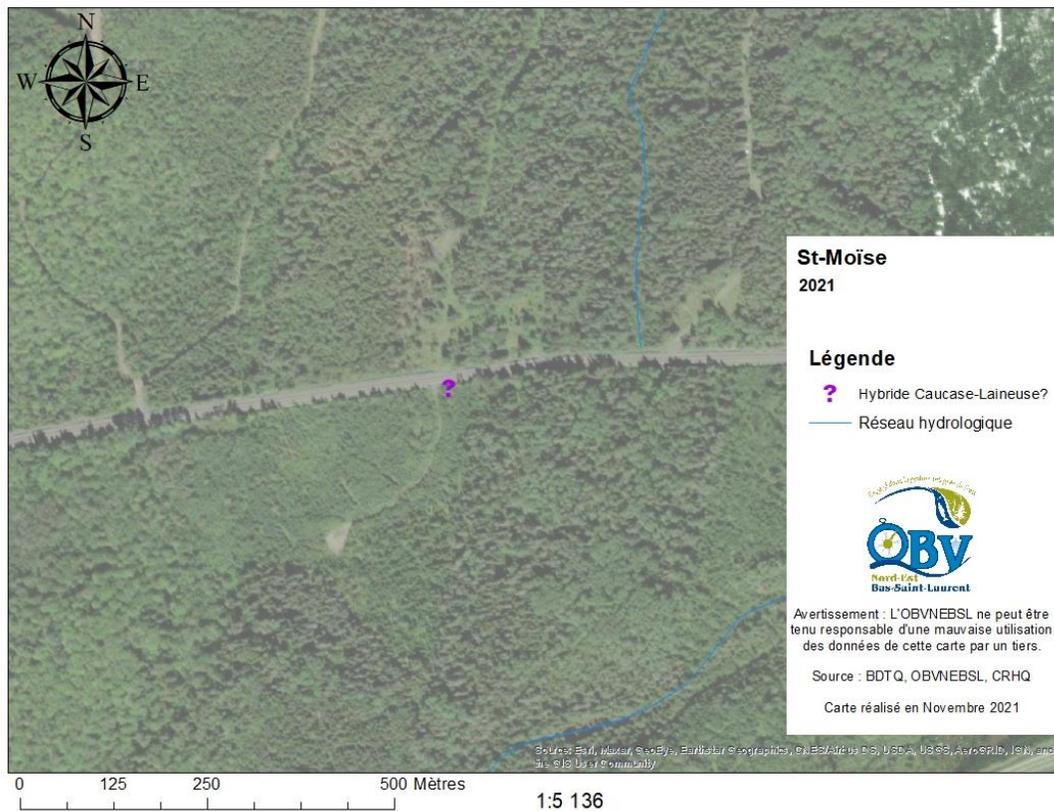


Figure 12. Colonie de potentiel hybride, Saint-Moïse, 2021

Description de la colonie : dans le fossé Sud du Chemin Kempt près d'une entrée de chemin forestier. La prospection de ce site devra s'effectuer dans les prochaines années afin de confirmer l'identification de l'espèce et réaliser les traitements si nécessaire.

Interventions : Aucune visite n'a été effectuée en 2023 par manque de fond.



Figure 13. Potentiel hybride entre berce laineuse et Caucase, Saint-Moïse, 2021

➤ **Municipalité : Sainte-Blandine (cau16sbl001)**



Figure 14. Colonie de berces du Caucase à Sainte-Blandine, 2022

Historique : Cette colonie était jusqu'à récemment la plus importante colonie sur le territoire de l'OBVNEBSL. Plusieurs opérations de contrôle ont depuis eu lieu entre 2016 et 2018, incluant des travaux d'étêtage, d'extraction à la racine, de débroussaillage d'arbustes pour faciliter les interventions, et de pulvérisation manuelle de glyphosate (2017). Les rapports d'interventions des années précédentes détaillent ces travaux de contrôle. En 2019 il avait été recommandé de surveiller davantage le secteur forestier de cornouiller dense. Cette recommandation a été réalisée durant les saisons estivales 2020 à 2023 et a permis d'éliminer plusieurs plants matures de berces du Caucase.

Description de la colonie globale :

Ce site a été visité quelques fois dans la saison afin de bien couvrir le secteur et s'assurer de ne pas oublier de fleurs. La superficie de la colonie totale à Sainte-Blandine est d'environ 41 386 mètres carrés. **Quatre secteurs** ont été identifiés en 2020 afin de différencier les différents types de milieux, soit : secteur de cornouiller dense, secteur de bas de talus, secteur résidentiel-remblais et secteur agricole (figure 14). En 2022, **plus de 250 plants** matures et juvéniles étaient présents dans tous les secteurs confondus. **La colonie ne semble donc pas s'essouffler avec le temps malgré tous les traitements effectués.**

1) Secteur forestier cornouiller dense

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,365031 ; -68,458168

Description du secteur :

Le secteur forestier de cornouiller dense est très difficile à parcourir et donc à voir les plants de berces dus au cornouiller. De plus, sa superficie est importante, soit d'environ de 23 198 mètres carrés. Ce secteur est donc à surveiller de près, car il est fort possible que des plants ne soient pas aperçus dans ce couvert de végétation dense. De plus, l'arrachage manuel est difficile à réaliser comme les racines sont très denses.

Interventions :

Dans les années passées, du débroussaillage ainsi que du traitement aux glyphosates ont été effectués dans cette zone et ont été très efficaces. En 2019, environ 50 plants épars ont été détectés et extraits sur le site (comparativement à 125 plants à pareille date en 2018). En 2020, ce secteur a été traité par extraction manuelle à la pelle (30), mais également par arrosage au glyphosate. En 2021, en plus du traitement par glyphosate, une dizaine de plants ont été extraits manuellement le 20 juillet. En 2022, 170 plants ont été extraits dans ce secteur. C'est le plus important nombre de berces extraites dans ce secteur comparativement aux années antérieures. La berce était mature, ce qui la rendait potentiellement plus visible qu'avant.



Figure 15. Coupe d'ombelle, 2023

2) Secteur bas de talus

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,457409, 48,365263

Description du secteur :

Le secteur en bas de talus est la portion de la colonie la plus dense. Plus de 50 plants matures étaient présents au printemps 2021. Ce secteur se situe à droite du sentier au bas des maisons au travers de cornouillers et de pommiers. La superficie de cette zone est d'environ de 4 300 mètres carrés. Le pourcentage de recouvrement de la berce est de 0 à 5 % et le sol est relativement meuble, mais avec un enchevêtrement important de racines de cornouiller.

Intervention :

En 2020, de nombreux plants avaient été traités par glyphosate et 6 plants ont été extraits manuellement. En 2021, en plus du traitement par glyphosate, 7 plants ont été extraits manuellement. En 2022, 55 plants ont été extraits manuellement.

3) Secteur résidentiel-remblais

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,457623, 48,364732

Description du secteur :

Ce secteur se situe directement à partir du chemin Gérard et en descendant dans l'entrée privée jusqu'au bout du remblai. C'est un milieu ouvert (terrain vague) sur une propriété privée d'une superficie d'environ 2 800 mètres carrés. Il y a plusieurs plantules et plants juvéniles près du cabanon, mais également éparpillés dans le remblai pour un pourcentage de recouvrement d'approximativement 0 à 5 %.

Interventions :

En 2019, une deuxième phase d'intervention réalisée le 17 juillet a permis de localiser et d'éliminer 10 plants localisés à proximité du chemin résidentiel traversant la colonie. Aussi, 4 plants isolés ont été détectés dans la plate-bande d'un terrain avoisinant. En 2020, ce secteur a été traité par extraction manuelle où une soixantaine de plantules et de plants juvéniles ont été extraits. Un arrosage au glyphosate a également eu lieu dans ce secteur. En 2021 quelques plants ont été extraits manuellement autour du cabanon et dans le cornouiller à droite du chemin résidentiel, mais dû aux racines de cornouillers ainsi qu'à la compaction et nature du sol, l'arrachage manuel n'est pas la meilleure technique afin d'extraire la racine complète et d'éliminer le plant de manière certaine. Nombreuses racines n'ont pas été extraites complètement. En 2022, quelques plants sont présents autour du cabanon comme à l'habitude. Le sol compact diminue la capacité d'extraction des racines. Un plant mature se trouvait en haut du talus du cabanon. Ce plant était en fleur et a été extrait.

4) Secteur agricole

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,457062, 48,366378

Description de la colonie :

La colonie de berces du Caucase se trouvant dans le secteur agricole se trouve directement dans la lisière entre une parcelle agricole en culture (propriétaires : ferme Blandinoise) et la forêt. Ce secteur est d'environ 500 mètres carrés. Le champ avait été labouré au printemps 2017, ce qui a pu contribuer à la dispersion des semences présentes dans le sol.

En 2020, il y avait une quarantaine des plants juvéniles et matures d'un pourcentage de recouvrement de 5 à 25 %, mais aucun plant en fleur. Les traitements des années passées ont donc été très efficaces. Aucun plant n'a été retrouvé dans le champ cultivé, mais il sera encore à surveiller dans les prochaines années et sur une grande superficie. En 2021, environ 70 plants matures et juvéniles étaient présents directement en lisière du champ cultivé et dans la forêt en bordure de ce dernier.

En 2022, moins de plants étaient présents dans ce secteur, soit une trentaine de plants mature et immature.

Interventions :

Des interventions d'envergure ont eu lieu depuis 2016 dans ce secteur, incluant de la pulvérisation de glyphosate en 2018. En 2020, ce secteur a été traité exclusivement par extraction manuelle. Une cinquantaine de plants ont été extraits. En 2021, en plus des traitements au glyphosate, une trentaine de plants ont été extraits manuellement le 20 juillet. En 2022, tous les plants ont été extraits, soit une trentaine.

Pour 2023, pour tous les secteurs confondus, les traitements printaniers ont permis de traiter environ 400 plants par arrosage chimique et extraction. En juillet, 5 plants ont été extraits dont 2 étaient en fleurs.

➤ Municipalité : Esprit-Saint

1) Esprit-Saint A (MTQ) (cau14esp001)

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,5394, 48,0832 – kilomètre 88 de la 232

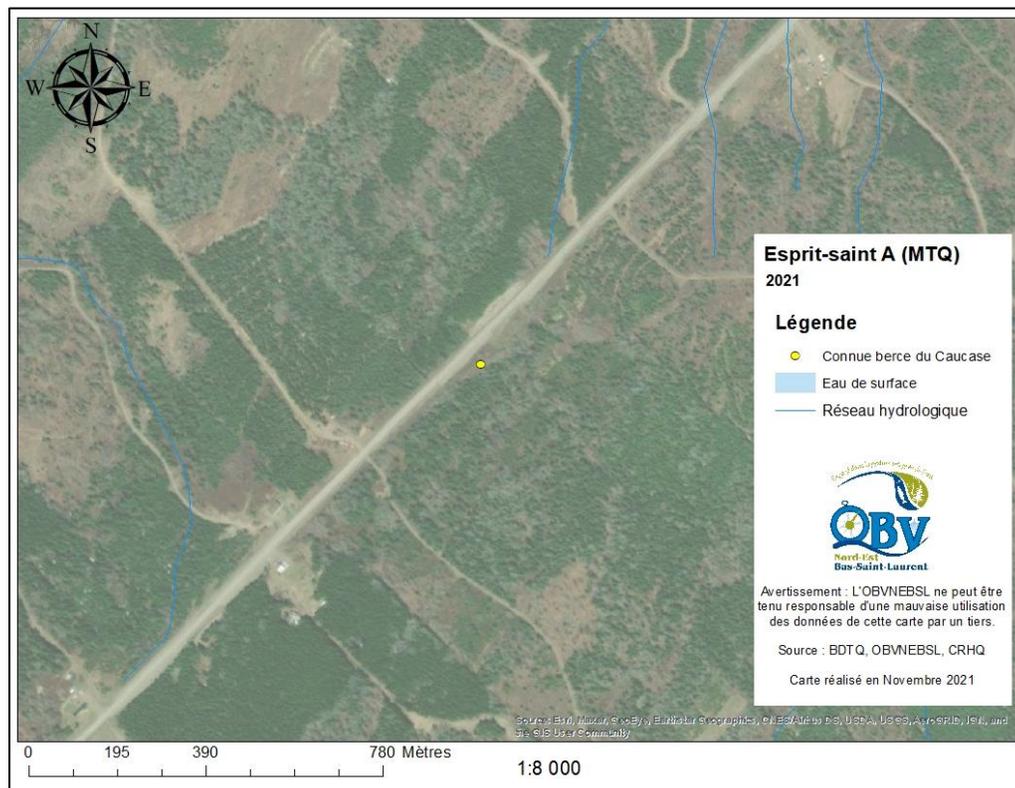


Figure 16. Colonie d'Esprit-Saint A, 2021

Description de la colonie : Colonie répartie sur environ 20 m², dans l'emprise de la route dans le bas d'un talus en remblai. Une vingtaine d'individus étaient en fleur à l'été 2017. Cette colonie est suivie depuis 2014 par le MTQ, qui y a réalisé des interventions de contrôle. La majorité des plants auraient été extraits par la racine en 2017. En 2018, la colonie a été traitée par la MTQ au début de la saison (communication personnelle, MTQ 2018). Une vingtaine de plants auraient alors été éliminés. Notons aussi l'occurrence d'un plant isolé, situé l'emprise de la route (-68.5172, 48.0959) et éliminée par M. Yves Dubé du MTQ en 2018. En 2020, une centaine de plantules d'un pourcentage de recouvrement de 0 à 5 % étaient présentes sur le site sur une superficie d'environ 60 mètres carrés de sol rocheux.

Interventions : Le MTQ n'a pas effectué de traitement en 2020, car il y avait présence de seulement de petites plantules et des plants juvéniles. En 2020, un suivi et traitement a été réalisé par l'OBVNEBSL, tous les plants présents ont été extraits à la racine. À certains endroits, un labour à l'aide de la pelle fut effectué lorsque la densité des plantules était le plus importante. Aucun traitement ni visite n'a été effectué par l'OBVNEBSL depuis 2021 par manque de fond.

2) Esprit-Saint B (cau19esp002)

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,544169, 48,100935



Figure 17. Colonie d'Esprit-Saint B en 2022

Description de la colonie : Il s'agit d'une nouvelle occurrence, détectée en fin de saison 2019 par l'OBV du fleuve Saint-Jean. La superficie totale couverte par cette colonie est d'environ de 14 140 mètres carrés. De nombreux plants juvéniles et matures bordent les deux côtés du rang 1 à partir de l'adresse civique 204, et ce jusqu'en bas de la côte. Cette portion de la colonie a un pourcentage de recouvrement d'environ 5 à 25 % et se retrouve dans un sol rocheux remblayé par l'entretien routier pouvant être un vecteur de propagation de la colonie.

La colonie s'étend de chaque côté de la route, tout d'abord **vers le nord** sur le terrain résidentiel. On retrouve de la berce de tout âge dans le gazon entretenu, mais également sous les arbres et sous couvert forestier vers le nord. Une bonne prospection est donc primordiale. Le pourcentage de recouvrement est de 0 à 5 % et est dans un sol meuble.

La colonie s'étend également sous couvert forestier **vers le sud** du rang. Tout d'abord, quelques thalles de plants juvéniles se trouvent dans un creux plus humide. Ensuite, la colonie emprunte le chemin forestier à proximité et couvre de manière très importante par des plants juvéniles et de plantules, soit d'un pourcentage de recouvrement de 75 à 100 %, à quelques endroits ce chemin. Deux thalles de fleurs de 2019 sont présents et représentés sur la carte. La fleur de 2019 la plus au Nord a une très grande quantité de plantules (plus de 200). Il est important de faire une prospection autour de ce site. Une prospection à l'aide d'un drone a été effectuée en 2021 pour déceler des fleurs de berce dans le bucher, rien n'a été aperçu. La fleur de 2019 la plus au sud n'a pas de plantule, mais doit être visité annuellement quand même.

Intervention :

À cause de la découverte tardive de la colonie, aucun contrôle n'a été réalisé sur celle-ci en 2019. Trois visites ont été effectuées en 2020 afin d'éliminer tous les plants observés sur le site. Plus de 300 plants ont été extraits manuellement et le reste a été traité par arrosage de glyphosate dû à une densité trop élevée de plant. En 2021, seule l'extraction manuelle a été utilisée comme traitement, les traitements de 2019 ont été très efficaces. Une quarantaine de plants ont été extraits. Les racines sont très profondes dues au remblai et ceci empêche leur extraction complète. En 2022, tous les plants aperçus ont été extraits manuellement, soit 520 en mai et 288 en juillet, la grande majorité a été extraite à l'ancienne fleur au Nord.

En 2023, un traitement chimique printanier a permis de traiter une trentaine de plants, le restant à été extrait manuellement, soit environ 1000 plantules. Le 12 juillet, 15 plants ont été extraits et une **fleur a été trouvée à l'extérieur de la zone délimitée en 2022.**



Figure 18. Esprit-Saint B en 2023

3) Esprit-Saint C (cau19esp003)

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,537816, 48,106626



Figure 19. Colonie de berce du Caucase à Esprit-Saint C, 2022

Description de la colonie : Ce site serait à l'origine de la colonie 2 située en face du 222, Rang 1. Il s'agit d'un terrain résidentiel. Une tige desséchée indique qu'il y a eu dissémination en 2018. Selon les propriétaires, la contamination serait ancienne et un bon réservoir de graines pourrait être présent dans le sol. Il a été ramené que des plants seraient présents dans un chemin de VTT à proximité, mais rien n'a été vu.

Les plants de berce se retrouvent dans tout le polygone de la colonie (dans le gazon coupé, dans le milieu humide, près du hangar). La concentration la plus importante se trouve dans le milieu humide en bas de pente, soit vers le nord. Le pourcentage de recouvrement est de 0 à 5 %. La découverte de nouveaux plants a permis d'agrandir la superficie de la colonie en 2022 qui est maintenant d'environ 18 284 mètres carrés.

Interventions : Trois individus matures ont été éliminés par l'OBV du fleuve Saint-Jean en 2019. En 2020, un traitement au glyphosate par l'OBVFSJ a permis de traiter toute la colonie (100 ml de 2 % de Factor 540, glyphosate, présent à l'état de sel de potassium, 540 g/L), le restant des plants a été extrait manuellement. En 2021, 115 plants ont été extraits manuellement. En mai 2022, plus de plants étaient présents qu'en 2021. C'est 190 plants qui ont été extraits manuellement, et ce majoritairement dans le milieu humide. Le 26 juillet, une cinquantaine de plants ont été extraits dans le milieu humide et 5 plants ont été trouvés et extraits dans le gazon tondu près d'une tranchée drainant l'eau.

En 2023, 300 plants ont été extraits manuellement et 15 autres en juillet.



Figure 20. Esprit-Saint C, A) plant dans le gazon B) plant dans le milieu humide le 26 juillet et C) plant dans le milieu humide le 18 mai 2022

1) Isle–Verte 1 (cau18isv001)

Coordonnées (degrés décimaux) : -69,27723, 48,067331

Description des colonies : Se trouve dans le fossé Nord de la 132.

Interventions : En 2018, un seul plant mature isolé avait été éliminé en 2018. Trois plants matures ont été éliminés en 2019. Deux plants matures ont été extraits le 25 mai 2020. L'extraction de la racine n'a pu être complète dû à la compaction du sol rocheux. En 2020, deux plants matures ont été extraits manuellement le 20 avril. Le 14 juillet, un plant mature en fleur a été extrait manuellement. Ceci indique que malgré l'absence du relargage de graine, les colonies doivent être inspectées pendant plusieurs années.

Aucune visite ni intervention n'a été effectuée depuis 2021 par manque de fond.

2) Isle–Verte 2 (cau18isv002)

Coordonnées (degrés décimaux) : -69,285302, 48,062809

1 plant mature a été éliminé en 2019. Aucun autre individu n'a été observé et aucune dissémination n'a eu lieu depuis 2019.

Aucune visite ni intervention n'a été effectuée depuis 2021 par manque de fond.

3) Isle–Verte 3 (cau18isv003)

Coordonnées (degrés décimaux) : -69,315778, 48,0365

Description de la colonie : Se trouve dans le fossé Nord de la 132. En 2020, une centaine de plants de berces du Caucase était présente dans un pourcentage de recouvrement du 5 à 25 % sur une superficie d'environ 60 mètres carrés. De la berce laineuse était également au travers de la berce du Caucase. Des plantules, juvénile et mature était présent. Des fleurs ont probablement fait des graines dans les dernières années.

Interventions : En 2019, 3 plants matures ont été éliminés. En 2020, trois visites ont été effectuées, une centaine de plants ont été extraits chacune de ses journées. Un plant en fleur a été éliminé le 14 juillet 2020. En 2021, le **20 avril**, 50 plants ont été extraits manuellement et mis dans l'accotement de la 132 afin qu'ils puissent sécher. Le **14 juillet**, une trentaine de plants ont été extraits.

Aucune visite ni intervention n'a été effectuée depuis 2021 par manque de fond.

➤ Municipalité : Saint-Fabien



Figure 22. Colonie connue et nouvelle de berces du Caucase à St-Fabien, 2022

1) Saint-Fabien (cau16stf001)

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,321369 -68,816842

Colonie dans le fossé Nord de la 132 à l'Est du village de St-Fabien. Aucune berce vue depuis quelques années. Aucune visite ni intervention n'a été effectuée depuis 2021 par manque de fond.

2) Saint-Fabien B (ca21stf002)

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,319957 -68,820402

Description de la colonie : Colonie dans le fossé Nord de la 132 à l'Est du village non loin de la colonie déjà connue.

Interventions : Aucune visite ni intervention n'a été effectuée depuis 2021 par manque de fond.

➤ **Municipalité : Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (cau21shu001_1, _2 et _3)**

Coordonnées (degrés décimaux) :

- 47,783716 -69,197313
- 47,784631 -69,197298
- 47,787579 -69,202155



Figure 23. Nouvelle colonie de berces du Caucase à St-Hubert-de-Rivière-du-Loup aux abords du lac de la grande Fourche, 2022

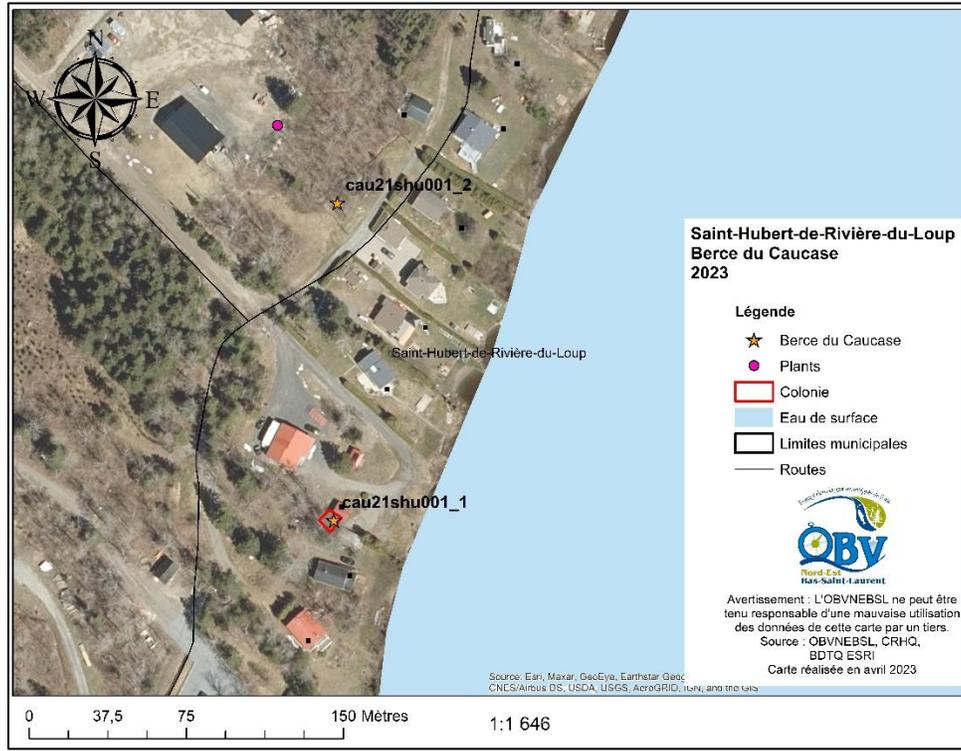


Figure 24. Colonie 1 et 2 située au 164 chemin des muguet, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, 2022



Figure 25. Colonie 3 située au 164 chemin des muguet, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, 2022

Description de la colonie : Selon la propriétaire, la présence de berce du Caucase date d'y a plusieurs années lorsque sa mère avait de grandes plates-bandes aménagées sur la propriété du 164 chemin des muguetts (colonie Sud). La propriétaire a identifié la plante il y a quelques années, mais elle l'avait déjà extrait et mis ailleurs sur son grand terrain, d'où la présence de trois colonies satellites dans cette colonie. Depuis deux ans, des travaux d'extraction manuelle avaient été entrepris par la propriétaire. En 2021, une cinquantaine de plants juvéniles étaient présents à la colonie 1 qui se trouve entre les deux cabanons à proximité du las de la grande Fourche sur une superficie d'environ 30 mètres carrés.

En 2022, de la berce du Caucase se trouvait sur les 3 colonies satellites, et ce de tous les stades. La colonie 3 est la plus dense et étendue. Une prospection de la forêt doit être faite annuellement, la superficie de cette colonie est de 3 826 mètres carrés.

Interventions : En 2022, extraction manuelle de tous les plants le 19 mai et le 20 juillet. Quelques plants ont été extraits à la colonie 1, 17 à la colonie 2 et 115 à la colonie 3.

En 2023, dans la colonie 3, 100 plants ont été extraits manuellement au printemps et 15 à l'été, la superficie de la colonie a augmenté comme un plant a été découvert hors zone. À la colonie 2, 25 plants ont été extraits au printemps et 2 à l'été, dont une fleur près du gros garage à la lisière du boisé. À la colonie 1, 10 plants ont été extraits au printemps et 5 à l'été.



Figure 26. Colonie 3 à Saint-Hubert-de-Rivière-de-Loup, le 19 mai et 20 juillet 2022

➤ **Municipalité : Saint-Simon-sur-mer**



Figure 27. Colonies de berce du Caucase à St-Simon-sur-mer,2022

1) St-Simon-sur-mer (cau16ssi001)

Coordonnées (degrés décimaux) : - 48,231917 -69,041646

Description de la colonie : Cette colonie était considérée comme éradiquée dans les années passées. En 2021, un plant juvénile était présent dans la plate-bande du 53 chemin de l'Anse à Frédéric. En 2022, 3 juvéniles et 1 plant mature étaient présents dans les plates-bandes.

Interventions : En 2022, extraction manuelle des plants. Au printemps 2023, rien n'a été trouvé. Aucune visite n'a été effectuée en juillet.



Figure 28. Berce du Caucase dans les plates-bandes de Saint-Simon-sur-mer 1, 20 juillet 2022

2) St-Simon-sur-mer B (cau21ssi002)

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,230252 -69,046062

Description de la colonie :

Cette colonie serait à l'origine du 53 chemin l'Anse-à-Frédéric qui aurait partagé des plants de berces du Caucase. La colonie se trouve majoritairement dans le boisé entre le 39 et 41 chemin de l'Anse-à-Frédéric. Il y a également quelques plants autour de la maison du 39 et dans leur plate-bande. En 2021, la colonie est composée d'environ 80 plants de berces juvéniles sans fleur d'environ 2-3 ans. En 2022, 22 juvéniles étaient présents majoritairement dans le boisé, mais également dans les plates-bandes.

Interventions :

En 2022, extraction manuelle de tous les plants. Au printemps 2023, rien n'a été trouvé. Aucune visite n'a été effectuée en juillet.



Figure 29. Berce du Caucase dans le boisé entre le 39 et le 41 rue de l'Anse-à-Frédéric à St-Simon-sur-mer, 2022

3) St-Simon 3 (cau23ssi003) NOUVELLE OCCURRENCE POTENTIELLE 2023

Coordonnées (degrés décimaux) : ND

Une visite a été effectuée par l'OBVNEBSL, mais aucun plant retrouvé. C'est un signalement du Groupe Pouce Vert et les photos semblent montrer de la berce du Caucase. Ce site devra bien être inspecté en 2024. Cette présumée colonie se retrouve à la lisière d'un boisé au Sud-Est du champ agricole sur la route Pierre-Jean Sud.



Figure 30. A) Berce trouvé sur le site par le Groupe Pouce Vert, B) Localisation de la colonie potentielle.

➤ Municipalité : Trinité des monts

Coordonnées (degrés décimaux) :

- Trinités-des-Monts A (cau21tri001) : 48,149251 -68,443495
- Trinités-des-Monts B (cau21tri002) : 48,149708 -68,442969
- Colonies satellites (cau21tri002_1, _2 et _3) : 48,149654 -68,443621; 48,150117 -68,443798; 48,150019 -68,443325



Figure 31. Colonie de Berce du Caucase à Trinité-des-Monts, 2022

Description de la colonie :

L'origine de cette colonie de berces du Caucase n'est pas connue. La mention a été faite en 2021 par le propriétaire de la colonie Trinité-des-Monts A qui y habite depuis une quarantaine d'années. Cela fait seulement 5 ans qu'il a pris connaissance de cette nouvelle plante chez lui, aucun remblai récent n'a été effectué et cette portion de terre se trouve derrière son cabanon et n'est pas cultivé.

Trinité-des-Monts A - cau21tri001: La colonie est d'une superficie de 2825 m². Elle est composée de plus de 1000 plants matures en fleur (entre 1 000 et 10 000) et de tout stade. Cette colonie est presque pure, l'Égopode podagraire est également abondant en périphéries de la colonie. La portion la plus dense de la colonie est située dans un talus à pic d'anciens remblais, ainsi il y a très difficile d'y marcher facilement et d'y extraire manuellement des plants. La colonie a été bâchée en 2021 dû à la difficulté de traitement et à son intensité.

Trinité-des-Monts B - cau21tri002: La colonie est d'une superficie de 2825 m². Elle est composée de plus de 1000 plants matures sans fleur. Un seul plant avec fleur se trouvait sur le replat non humide en 2021. La colonie se trouve majoritairement dans un fossé et sur le replat d'un chemin emprunté par la machinerie agricole. Ça semble être un ancien remblai afin de permettre à la machinerie de passer, car le bas de fossé est très humide. Des individus ont été trouvés dans le boisé en 2022, ce qui a augmenté la superficie couverte par cette colonie.

En 2021, les **trois colonies satellites** sont composées d'un seul plant chacune, et ce en bordure de champs agricoles cultivés. Ces champs sont loués à la ferme Tribel située à St-Narcisse. Les propriétaires de la ferme Tribel a été contacté et plusieurs informations leur ont été transmises par courriel afin de les avertir du potentiel de propagation de berce par la machinerie agricole. Cette situation est alarmante pour la région et forme un facteur de propagation important à surveiller. Les propriétaires sont également au courant et sensibilisés à la situation, ils ont mentionné la volonté de donner des consignes aux agriculteurs afin qu'ils ne travaillent pas le sol dans les secteurs où la berce est présente. **En 2022**, aucun plant n'a été aperçu pour ces colonies satellites.

Important : Une visite sur la ferme Tribel a eu lieu en 2022, **il faudra y retourner en 2024**, car l'identification des plants était difficile vu leur stade de vie.

Interventions :

Trinité-des-Monts A : En 2022, extraction manuelle des plants autour de la bâche (une trentaine de plants) et replacer la bâche correctement. **En 2023**, extraction manuelle de 5-6 plants en juillet.



Figure 32. Trinité des Monts A le 11 mai 2022



Figure 33. Trinité des Monts A après traitement, 2021

Trinité-des-Monts B : En 2022, au printemps, tous les plants ont été extraits manuellement, soit environ 500, et ont été laissés sur place. Comme presque autant de plants avaient repoussé plus tard durant l'été, nous avons pris la décision de procéder à un bâchage avec de vieilles bâches données par la ferme Tribel. Une superficie d'environ 20 mètres carrés a été bâchée.

En 2023, 25 plants ont été extraits en juillet sous un sapin.



Figure 34. Trinité des Monts B avant et après traitement printanier, 2022



Figure 35. Trinité des Monts B après bâchage, 2022

➤ **Municipalité : Rimouski (cau22rim001) – NOUVELLE OCCURRENCE 2022**

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,368489 -68,48137

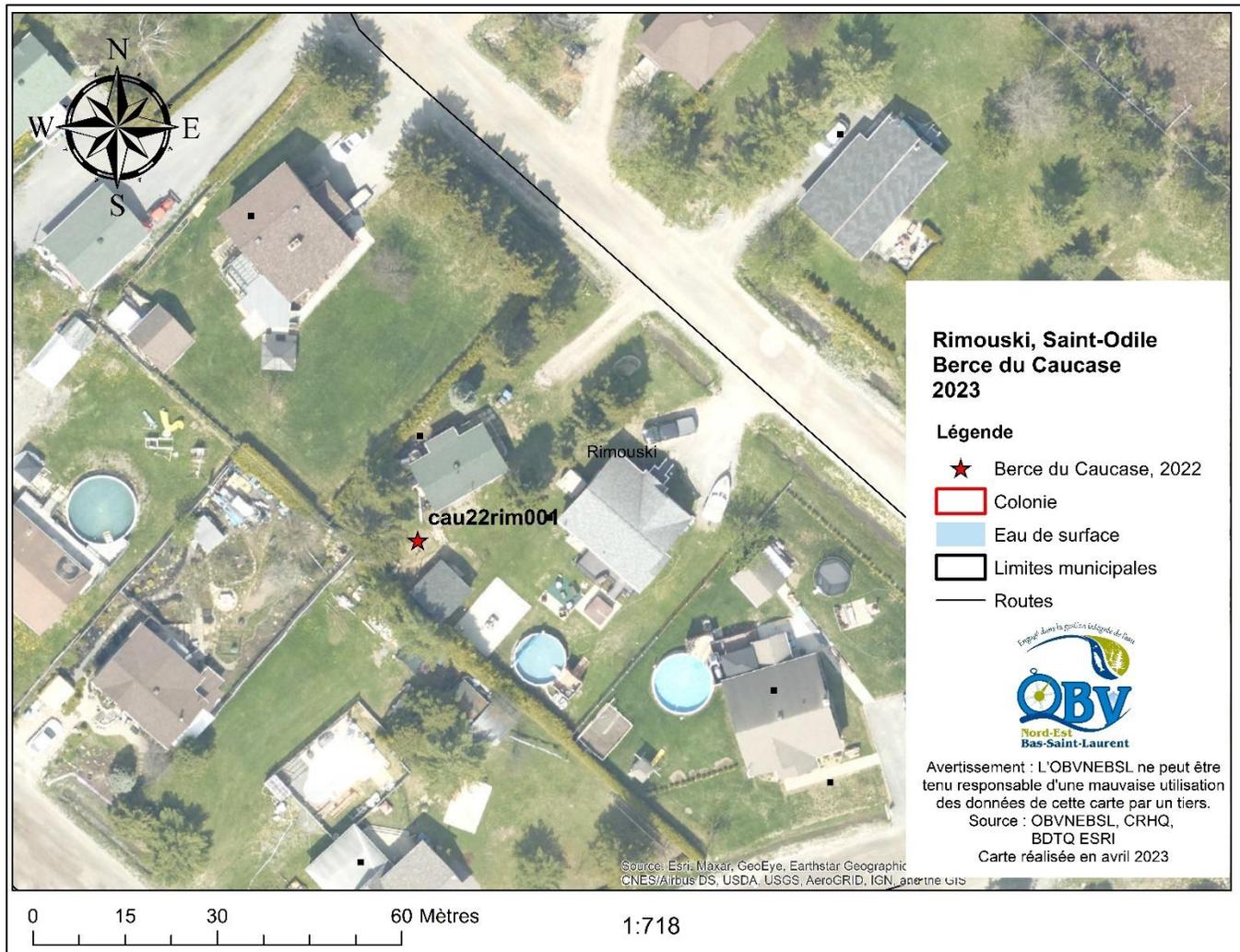


Figure 36. Colonie de Berce du Caucase à Rimouski, cartier Saint-Odile, 2023

Description de la colonie : La mention a été faite à la municipalité par la voisine. La colonie se trouve au 25 rue de la boule de neige à Rimouski. En 2022, une dizaine de plants sont présents derrière la maison et sur le bord du cabanon. En 2023, des plants ont également été trouvés dans les fossés devant la maison. Tous les stades de berce sont présents. **Une prospection devra être faite dans les plates bande du 25 rue de la boule de neige en 2024.**

Interventions : En 2022, vu notre incapacité à le rejoindre et à l'état lamentable du terrain, aucun travail d'extraction manuelle n'a été effectué. Seule une coupe d'ombelle a été effectuée sur les plants en graine. En 2023, 30 plants ont été extraits manuellement et en juillet, 10 plants ont été extraits.



Figure 37. Rimouski sur la rue de la boule de neige, 19 août 2022

➤ **Municipalité : Saint-Narcisse de Rimouski (cau23sna002) –NOUVELLE OCCURRENCE 2022**

Coordonnées (degrés décimaux) : 48, 27001 -68,35622

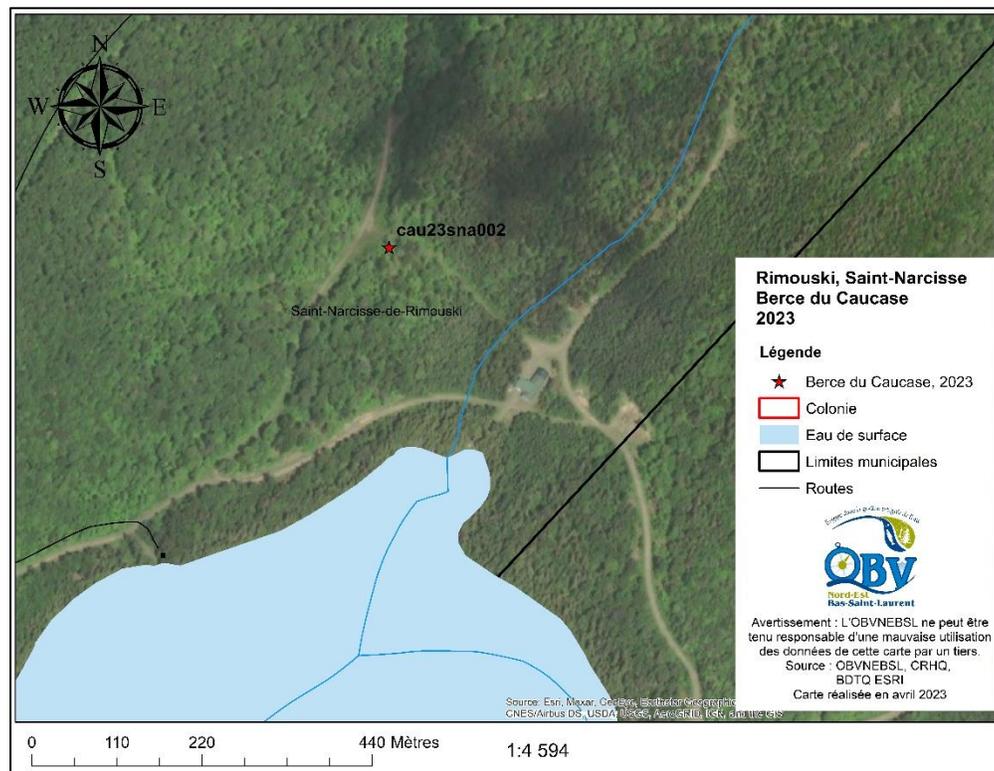


Figure 35. Colonie de berces du Caucase à Saint-Narcisse, 2023

Description de la colonie : La colonie se trouve sur un lot à bois privé à proximité de la montagne blanche, pour s’y rendre il faut passer par la ZEC et se diriger vers le lac Chic-dos. Une fois rendu à l’érablière, il faut suivre le chemin à droite du stationnement et se rendre jusqu’à l’intersection. La berce se trouve sous les pommiers et également de l’autre côté d’un chemin où il n’y a pas de pommier. Cette colonie provient de la colonie de Saint-Blandine, car la propriétaire dit être allée à cet endroit pour se prendre des pommiers et les planter sur son lot. Elle a donc transporté de la berce du Caucase au même moment. Le propriétaire effectue des traitements depuis quelques années. La colonie a entre 500 et 100 plants dans un pourcentage de recouvrement de 50 à 75% sur une superficie approximative de 800 mètres carrés.

Interventions : 3 plants ont été extraits manuellement par l’OBVNEBSL. Les autres traitements effectués par le propriétaire sont effectués par du brûlage et extraction manuelle.

➤ **Saint-Cyprien : NOUVELLE OCCURRENCE 2023**

Coordonnées (degrés décimaux) : 47,898662; -69,021089

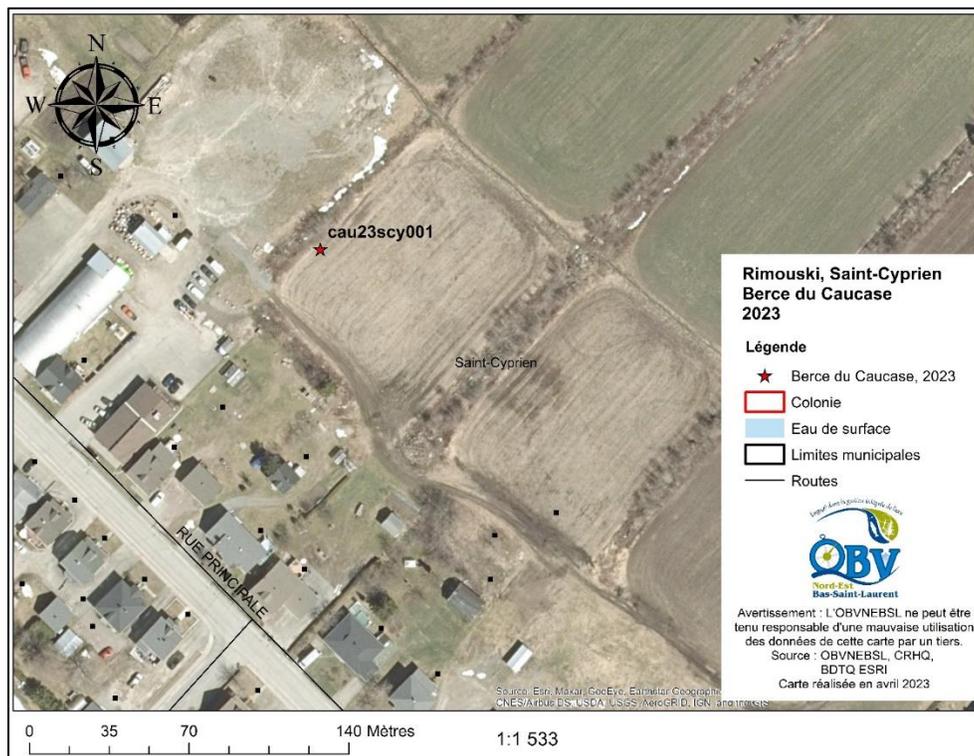


Figure 39. Colonie de Berce du Caucase à Saint-Cyprien, 2023

Description de la colonie : La colonie se trouve derrière la Caisse Desjardins de Saint-Cyprien dans le boisé qui sépare deux champs agricoles (126 rue principale pour la caisse Desjardins et 102 chemin raudot Nord pour la ferme J et B Dubé INC) en bordure du champ agricole et du sous-bois. Il s'agit d'une colonie d'une centaine d'individus sur une superficie approximative de 100m² et d'un pourcentage de recouvrement de 50 à 75%.

Interventions : Coupe d'ombelle le 26 juillet 2023 sur une vingtaine de fleurs en graine.



Figure 40. A) Colonie en fleur avec graines B) Après la coupe d'ombelle, juillet 2023

Travaux de contrôle et occurrence des populations de berce sphondyle

Cette section présente une description des colonies de berce sphondyle, la nature des travaux réalisés ainsi que les nouvelles occurrences en 2022. Les travaux décrits dans le présent rapport sont complémentaires à ceux décrits dans les rapports déposés en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, disponibles sur le site internet de l'OBVNEBSL.

La colonie ayant été traitée par l'OBVNEBSL en 2022 est celle de la nouvelle occurrence à Rimouski de 2021. **Les autres colonies identifiées par l'OBVMR ou l'OBVNEBSL ne font pas l'objet de traitement par l'OBVNEBSL en 2021 dû à un manque de fond et la majorité de celles-ci ne sont donc pas décrites dans le présent rapport.** Si vous désirez en savoir davantage sur les colonies de berce sphondyle présentes sur le territoire du NEBSL, veuillez prendre contact avec nous. Le MTQ a réalisé de l'extraction manuelle sur quelques sites situés sur leurs emprises (comm MTQ, Yves Dubé 2021).

Une nouvelle colonie a été découverte, soit à L'Isle-Verte, très loin de sa distribution connue en 2021. Ceci indique que la berce sphondyle pourrait potentiellement se retrouver à de nombreux endroits ailleurs sur le territoire loin de sa distribution connue depuis 2018.

➤ **Municipalité : Saint-Joseph-de-Lepage (sph17sjl001)**

Coordonnées (degrés décimaux) : -68,1495, 48,5632)

Description de la colonie : Une première mention de berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*) avait été signalée à l'OBVNEBSL en 2017. Une petite colonie située dans le fossé la route 132 (côté ouest) comptant quatre individus en fleur a fait l'objet d'une intervention d'éradication par un professionnel de l'OBVNEBSL. Aucune dissémination n'a lieu depuis 2017. La nature compacte du sol (matériaux de remblai) rend l'extraction en profondeur des racines difficile. Quatre plants matures ont été extraits en 2020, mais les suivis réalisés par la suite en 2018 et 2020 n'avaient pas permis de repérer de repousses de berce sphondyle. Malgré les travaux routiers qui se sont effectués en 2020, par le MTQ, deux plants de berces matures étaient présents durant la visite du 9 juillet 2021.

Interventions : Aucune visite ni intervention depuis 2021 par manque de fond.

➤ **Municipalité : Ste-Luce (sph21slu001)**

Coordonnées (degrés décimaux) : 48,509366 -68,312531

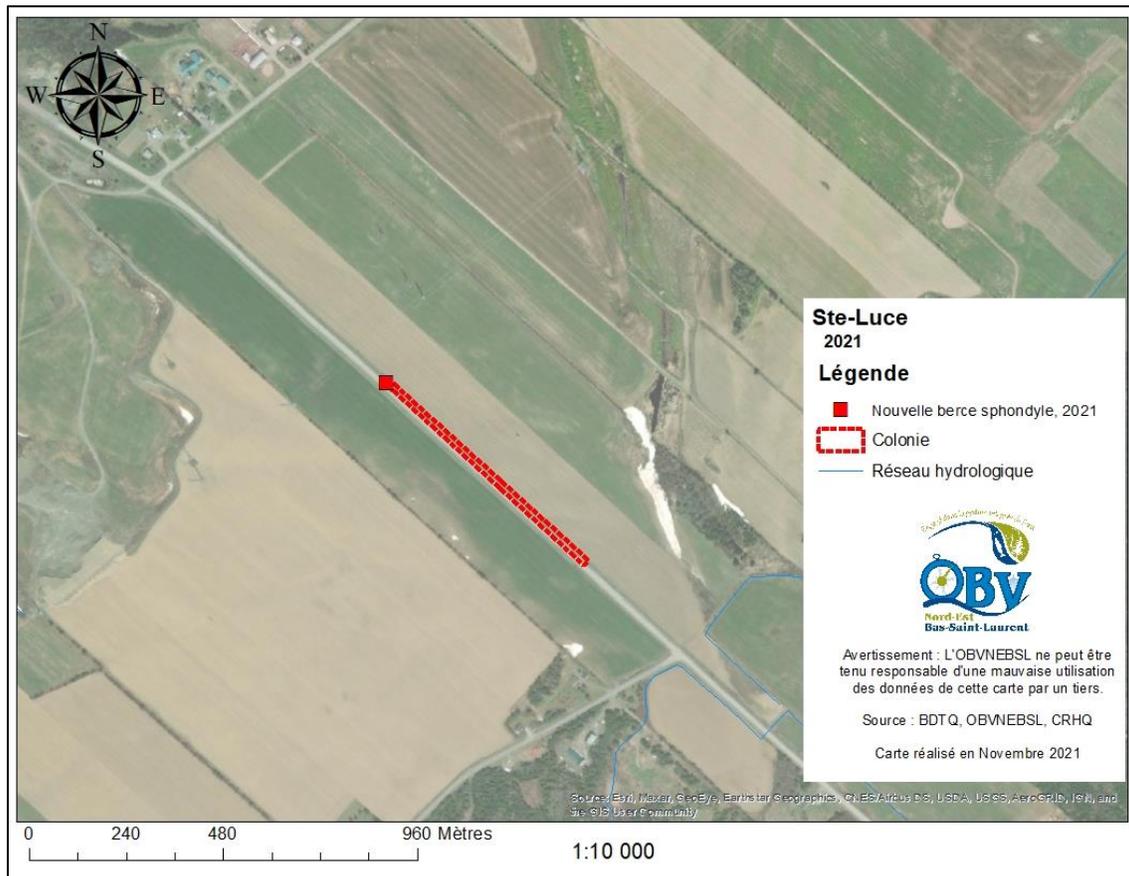


Figure 41. Colonie de berce spondyle à Ste-Luce, 2021

Description de la colonie :

La colonie se trouve dans le fossé Est de la 298 entre le 3^e et le 5^e rang. À partir de la coordonnée GPS inscrite ici haut, la colonie s'étend vers le sud jusqu'au sentier de VTT. Elle a donc une superficie d'environ 3700 m² et un pourcentage de recouvrement de 25 à 50%. Les propriétaires du terrain agricole agacent viennent de l'extérieur de la région, une tentative afin de les rejoindre a été effectuée, mais sans succès. En 2022, la colonie avait pris de l'ampleur et le pourcentage de recouvrement de plants mature en fleur étaient nettement plus important.

Interventions : Coupe d'ombelle par le MTQ.



Figure 42. Berce sphondyle à Ste-Luce, 2022.

➤ **Municipalité : Rimouski (sph21rim001)**

- Coordonnées (degrés décimaux) : 48,481599 -68,495934



Figure 43. Colonie de berce sphondyle à Rimouski, 2022

Description de la colonie : Cette colonie de berce sphondyle est située dans un quartier résidentiel derrière l'aéroport de Rimouski et a été découverte en 2021. L'épicentre de la colonie est dans la cour du 679 rue des galets et 676 rue du Ressac. Les terrains autour en ont également un peu dans la pelouse. La superficie est d'environ 2930 m² et à un pourcentage de recouvrement, à son pire, de 75 à 100%. La quantité de plants présents est donc très importante, soit de 1000 à 10 000. L'origine de cette colonie serait au 676 rue du Ressac par un ancien propriétaire qui l'aurait introduit pour la beauté de la plante. Une nouvelle tournée des voisins devra être effectuée, car une mention pour le 674 rue des galets en 2023 a été effectuée.

Interventions : En 2022, presque l'entièreté des plants ont été extraits manuellement lors de deux visites, soit une le 31 mai et une autre le 28 juillet. En tout, 409 plants ont été extraits sur les deux terrains les plus touchés (sur la rue du ressac et la rue des galets).

En 2023, des traitements chimiques ont été effectués le 5 juin au 679 rue des galets et 876 rue du ressac. En juillet, 25 plants ont été extraits manuellement.



Figure 44. Traitement au glyphosate à Rimouski A) 679 rue des Galets B) 876 rue du Ressac

➤ **Municipalité : Isle-Verte (sph22isv001) – NOUVELLE OCCURRENCE 2022**

- Coordonnées (degrés décimaux) : 48,055781 -69,292681.



Figure 45. Colonie de berce sphondyle à L'Isle-Verte, 2022

Description de la colonie : Cette nouvelle colonie a été découverte par hasard lors de déplacement de l'OBVNEBSL en 2022 lorsque les plants étaient en fleur. La colonie se retrouve dans une aire de protection faunique sous la juridiction du Service Canadien de la Faune. Elle est sur des terres en friche au nord de la 132. Il y a plus de 100 plants avec un pourcentage de recouvrement de 50 à 75%. Sa superficie est de 3974 mètres carrés.

Suite au signalement au Service Canadien de la faune, ceux-ci nous ont fait parvenir 9 localisations de berce sphondyle de la région qu'ils avaient accumulée au fil du temps. Toutes ces colonies ont été visitées et aucune d'entre elles n'étaient réellement de la berce sphondyle. Il s'agissait pour la plupart du temps de la berce laineuse ou de la valériane. Il pourrait être important que le Service Canadien de la Faune nous fasse parvenir plus rapidement leurs mentions et qu'ils apprennent à identifier correctement les PEE.

Interventions : Aucune intervention n'a pu être effectuée en 2022 et 2023 parce que le service canadien de la faune exigeait que nous remplissions une demande de permis qui aurait pris un délai de 40 jours d'attente. Par manque de fond, l'OBVNEBSL n'a pu prendre le temps de remplir cette demande de permis. De plus, les délais d'attente étaient trop longs afin de pouvoir réaliser un traitement efficace. La décision prise par le milieu est que les traitements devront être effectués par le Service Canadien de la Faune, **ce qui aura lieu en 2024.**

Dû à l'absence de traitements en 2022 et 2023, des milliers de graines ont été relâchées dans le milieu cette année et nous nous attendons à une augmentation significative de la colonie.



Figure 46. Colonie de berce sphondyle à l'Isle-Verte en 2022

Projet 2023-2024 : Formation et sensibilisation pour l'établissement d'un réseau local de lutte

Ce projet de formation et de sensibilisation relève d'une volonté des quatre OBV du Bas-Saint-Laurent à outiller l'ensemble des acteurs municipaux dans la gestion des PEE afin de les responsabiliser et qu'ils prennent part à la lutte. Quatre espèces ont été ciblées pour ce projet : berce du Caucase, berce sphondyle, roseau commun et renoué du Japon. Pour y parvenir, des formations seront offertes et des outils seront montés afin de soutenir la lutte. En 2023, les OBVs ont majoritairement travaillé sur le montage de formation PowerPoint et sur l'élaboration d'un plan d'action pour donner les formations sur le territoire. Ainsi, pour 2024, il est prévu terminer la formation PowerPoint, réaliser un outil simple pour guider la lutte et la mise en action, réaliser deux capsules informatives sur la lutte et l'identification et finalement donner les formations. Ce projet est rendu possible grâce au financement de la fondation de la faune dans le cadre du *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* ainsi que par l'entente sectorielle.

Discussion et conclusion

Nouvelle colonie et propagation

L'année 2023 fut encore une bonne année pour les mentions (17 mentions). Grâce à elle, de **nouvelles colonies ont pu être identifiées**. La découverte de colonies permet d'agir rapidement afin de limiter la propagation et généralement de n'avoir aucun relargage de graine en 2022 sur les colonies de berce du Caucase. Seule la nouvelle colonie à Saint-Guy n'a pu être traitée dû à la mention trop tardive.

La distribution de la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent prend de l'ampleur depuis quelques années, ce qui laisse présager le pire pour le Bas-Saint-Laurent : il pourrait exister de nombreuses autres colonies et sur un territoire beaucoup plus étendu. Il devient également **primordial d'outiller l'ensemble des acteurs municipaux dans la gestion des PEE afin de les responsabiliser et qu'ils prennent part à la lutte**. Les OBVs seuls ne pourront parvenir à limiter la propagation de la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent. Pour y parvenir, les 4 OBV du BSL ont un projet grâce à la FFQ et au CRDBSL afin de pouvoir donner des formations et de faire des outils de lutte pour les municipalités.

Rappelons que cette espèce exotique envahissante mérite dès aujourd'hui une attention particulière, considérant son fort potentiel envahissant, son impact sur la biodiversité ainsi que sur la santé publique, comme démontré dans la vallée de la Matapédia.

Efficacité des traitements

Les interventions de contrôle des populations de berce, réalisées au printemps et à l'été 2023 au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, ont permis de prévenir le renouvellement du foyer de graines du sol par l'élimination systématique de tout plant mature (en fleur) observé, avant leur dissémination (sauf pour la nouvelle colonie de Saint-Guy). Dans l'ensemble, les interventions de contrôle mécaniques sur les populations de berce du Caucase et sphondyle se sont avérées plutôt efficaces et ont permis de réduire le nombre d'individus, mais pas nécessairement la densité et l'étendue des populations.

Il a été observé que malgré l'absence de plants de berce du Caucase depuis plusieurs années sur certains sites, il ne veut pas dire que la colonie est pour autant éradiquée. C'est le cas pour les colonies à St-Simon-sur-mer, St-Joseph-de-Lepage et Saint-Fabien où des plants ont été trouvés en 2021. La situation de 2021 a permis de mettre en lumière **l'importance du suivi à long terme** de toutes colonies. Il est donc primordial de **redoubler les efforts de détection** en périphérie et à l'intérieur des sites actifs et inactifs lors de la première phase des travaux en mai.

Réitérons aussi l'importance d'initier une première phase hâtivement en saison (dès la mi-mai) pour faciliter la caractérisation des sites, la détection de colonies satellites potentielles, la réalisation des interventions ainsi que la reprise des végétaux compétiteurs. Il est aussi essentiel de réaliser une tournée exhaustive des sites lors de la 2^e phase d'intervention (mi-juillet) afin de repérer et d'éliminer les individus matures potentiels pendant la période de floraison, même si aucun plant n'a été détecté lors de la 1^e phase. Cette vigilance se justifie par la période de viabilité de graines dans le sol, d'environ 5 ans.

Enfin, la poursuite de la mise en œuvre du *Plan de lutte contre la berce du Caucase et de la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent* au cours des prochaines années est nécessaire afin d’assurer les retombées des efforts de contrôle investis depuis entre 2016 et 2023 et poursuivre l’épuisement des réservoirs de semences. **Comme le nombre de colonies augmente annuellement sur la zone d’intervention du NEBSL, les sommes reçues annuellement sont insuffisantes pour être en mesure d’effectuer convenablement tous les traitements.**

ANNEXE 1
OUTILS DE COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :



Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Une nouvelle année de lutte à la berce du Caucase est commencée!

Rimouski, 8 mai 2023 – Dès la fonte des neiges, l'Organisme des bassins versant du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) peut amorcer sa lutte à la berce du Caucase. Ces travaux de lutte et de contrôle visent à freiner la dispersion ainsi qu'à suivre la progression de ces **plantes exotiques envahissantes** au nord-est du Bas-Saint-Laurent.

Nous invitons la population à **nous signaler toute colonie suspectée d'être de la berce du Caucase ou sphondyle sur le territoire**. Vous trouverez aux liens suivant des outils d'aide à l'identification de la [berce du Caucase](#) et pour la [berce sphondyle](#). Envoyez vos signalements à projet@obv.nordestbsl.org en prenant le soin d'y joindre les informations suivantes :

- Photos de la plante : feuilles, tiges et fleurs (voir exemple ci-dessous);
- Emplacement précis (coordonnées GPS si possible avec repère).

Rappelons que la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante répertoriée pour la première fois au Québec en 1990 mais dont la présence est connue depuis quelques années au Bas-Saint-Laurent. Sa production importante de graines et leur persistance dans l'environnement lui permet de coloniser rapidement divers milieux. La sève et les graines de la berce du Caucase contiennent des toxines pouvant causer des dermatites sévères jusqu'à 48 heures après l'exposition, **d'où l'importance de ne pas toucher à la plante**.

Cette initiative découle des efforts de concertation du Groupe de travail sur la berce du Caucase et sphondyle du Bas-Saint-Laurent et repose sur la contribution du Collectif régional de développement (CRD) et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. La coordination des travaux est réalisée par

L'OBVNEBSL, une référence en gestion intégrée de l'eau!

L'[OBVNEBSL](http://obv.nordestbsl.org) met en œuvre la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. L'organisme a pour mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme » (Art. 14 (3)1).

-30-

Pour information :

Alexa Bérubé Deschênes, Biol. M. Sc.

Coordonnatrice de projets

projet@obv.nordestbsl.org



Traitement printanier berce du Caucase

VIDÉO

Traitement printanier de la berce du Caucase réalisé par l'OBVNEBSL



Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), photo: OBVNEBSL



Copyright © 2023 Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)



la Berce du Caucase

Des intrus dans votre jardin?

La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte. S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.

Comment la reconnaître?

- Hauteur de 2 à 5 m
- Milieux frais, humides et perturbés

Floraison estivale blanche en ombelles aplaties

Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes

Rosette de grandes feuilles (jusqu'à 3 m) à 3 folioles irrégulières vertes foncées, dentelées et poilues

Impact

La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer.

Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des **lésions cutanées parfois graves** semblables à des brûlures. Si vous avez été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé.

Ne pas confondre avec la berce laineuse!

La **berce laineuse**, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase. Avant toute tentative de contrôle, s'assurer qu'on est bien en présence de l'envahisseur. La berce laineuse se distingue de la berce du Caucase par les caractères suivants :

- Taille plus petite (moins de 3 m)
- Taches rougeâtres absentes de la tige ou peu nombreuses
- **Poils blancs souples et abondants sous les feuilles (comme du feutre) et sur les tiges**

Photos : plant entier, feuille avec pelle, photos de berce laineuse © Romain Néron, MAPAQ, détail de la fleur © Liné1, Wikimedia Commons; détail du pétiole © Fritz Geller-Grimm; plants fleuris © Joost J Bakker Umliden; lésions cutanées © Lamiot, Wikimedia Commons; fleur et tige arrière-plan © Geoff Coupe; fleur arrière-plan © Harry Harms

Berce du Caucase

Historique

Originaire des montagnes du Caucase au sud-ouest de l'Asie, cette plante des plus spectaculaires a été introduite en culture pour la première fois en 1817 dans un jardin botanique de Londres. Échappée des jardins horticoles, elle a colonisé les habitats naturels et les zones agricoles et urbaines. Son introduction dans les jardins canadiens remonte aux années 1940. Des plants naturalisés ont été aperçus pour la première fois au Québec dans les années 1990.

Aujourd'hui

Aujourd'hui, la berce du Caucase est naturalisée en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Canada. Au Québec, sa distribution est actuellement en expansion.

Comment l'éradiquer?

La berce du Caucase se disperse rapidement car elle produit une très grande quantité de graines qui se laissent transporter par le vent ou l'eau. Il est possible de contrôler son expansion par des méthodes de lutte mécanique répétitive en veillant à détruire la production de graines et les semis. Les plants peuvent être tondus, coupés ou arrachés tôt au printemps en prenant soin de retirer les racines. Coupez à 15 cm du sol ou tondez les plants et sectionnez les racines à environ 20 cm de profondeur. Retirez le plus de racines à l'aide d'une pelle ronde ou d'une bêche. Dans le cas d'une tonte mécanique, évitez toute projection des débris en utilisant par exemple un mécanisme d'ensilage automatisé ou ramassez tous les débris.

Pour une petite colonie, vous pouvez recouvrir la zone d'une toile géotextile après avoir coupé les racines. Un travail profond du sol jusqu'à 24 cm de profondeur peut limiter la repousse des plants et la germination des graines. Assurez un suivi 2 ou 3 fois durant l'été et les années suivantes jusqu'à la disparition complète de la colonie.



N'oubliez pas de vous protéger !

Vous devez couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs (pantalons, manches longues, gants, etc.) non absorbants en portant une attention particulière à la jonction des vêtements. Protégez vos yeux en portant des lunettes ou une visière. Assurez-vous que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par la sève ou les débris projetés lors du fauchage, de la tonte ou de la coupe. Lavez les outils qui ont été en contact avec la sève.

Au jardin, pensez alternatives indigènes!



Sureau du Canada



Angélique pourpre

Contribuez à la lutte aux plantes exotiques envahissantes!

Signalez vos observations de berce du Caucase!

Envoyez adresse/coordonnées ET photos (tiges, feuilles et fleurs) à l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



environnement@obv.nordestbsl.org
berce@environnement.gouv.qc.ca

Références

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *La berce du Caucase*. www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. *La berce du Caucase*. www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm

Pereg, D. et al. 2009. Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. *La berce du Caucase : un envahisseur toxique*. www.dspq.qc.ca/publications/Berce_du_Caucase_Document_info_02092009.pdf

Union Saint-Laurent Grand Lacs. Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes. Fiche descriptive de la berce du Caucase. www.rspee.glu.org/recherche_espece/fiche_espece.php?recordID=440&lan=fr

J'éco-agis!



VILLE DE
LÉVIS

Réalisation :



Photos : détail de la fleur © Harry Harms; graines © Eva the Weaver, flickr; sureau du Canada © scott.zona, flickr; angélique pourpre © pchgorman, flickr; colonie © Antefixus21, flickr; fleur et tige arrière-plan © Geoff Coupe

© 2011

La Berce sphondyle

(commune)

Heracleum sphondylium

Meadow cow parsnip

Plante exotique envahissante!

Soyons à l'affût afin de limiter son expansion!

La Berce sphondyle est une plante exotique envahissante. Elle a pris une expansion spectaculaire dans le bassin versant Matapédia-Restigouche au courant de la dernière décennie. La Berce sphondyle envahit presque tous les types de milieux (forêts, rives, champs agricoles, pelouses, friches, urbains, parcs, milieux humides, etc.), et occasionne une perte de biodiversité en prenant la place des espèces indigènes.

Le contact avec la sève de la Berce sphondyle, combiné à l'exposition à la lumière, peut causer des lésions semblables à des brûlures. C'est dans La Matapédia qu'il y a le plus de brûlures répertoriées par la Berce au Bas-St-Laurent.

Il est important d'agir afin de limiter sa propagation, réduire les risques de brûlures et protéger la biodiversité!

Tous et chacun doivent faire un effort pour y arriver, la lutte en sera grandement facilitée. Nous faisons donc appel à un **effort collectif de lutte**.

Comment la reconnaître?

La Berce sphondyle ressemble beaucoup à la Berce laineuse et à la Berce du Caucase. Voici quelques caractéristiques pour les différencier.



(miliéc)

Berce sphondyle

Exotique envahissante



➤ Chaque feuille se divise en 5 à 7 folioles



➤ Poils sur les deux côtés de la feuille



➤ Tige recouverte de poils en U (comme la rhubarbe)



Berce du Caucase

Exotique envahissante



(Serge Rhéaume, MTMDET)

➤ Chaque feuille se divise en 1 à 3 folioles
➤ Absence de poils sur les deux côtés de la feuille
➤ Tige ronde

Berce laineuse

Indigène



(OBVMR)

➤ Chaque feuille se divise en 3 à 5 folioles
➤ Poils sur la surface inférieure de la feuille
➤ Tige ronde

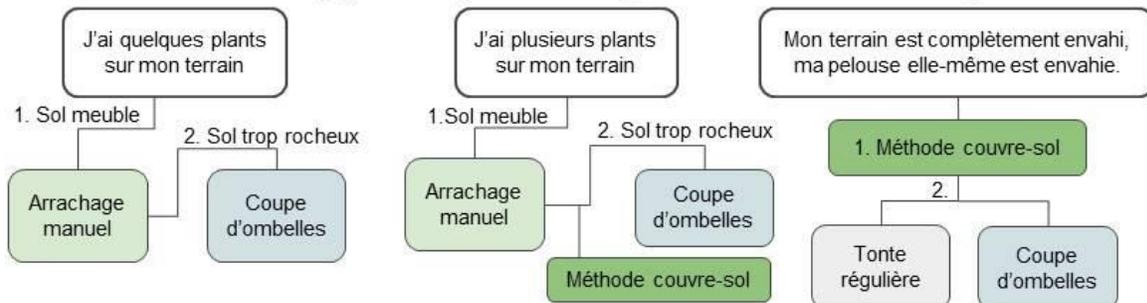
Pour signaler la Berce sphondyle :

Envoyez photos et localisation à l'Organisme des bassins versants Nord-Est Bas-Saint-Laurent
➤ environnement@obv.nordestbsl.org



Autres outils d'identification : <https://www.matapediarestigouche.org/berce-identification>

Comment s’y prendre pour l’éradiquer? Suivez cet outil simple!



Tous ces traitements devront être réalisés plusieurs années d'affilée pour éliminer toutes les graines en dormance dans le sol. Si vous êtes en bande riveraine ou milieu humide, contactez l'OBVMR.

ATTENTION! Travaillez toujours avec un équipement de protection adéquat (lunettes, gants, vêtements longs imperméables). Si vous entrez en contact avec la sève, lavez la région immédiatement et couvrez-la 48h.

Arrachage manuel : L'arrachage est encore le moyen le plus efficace de lutte.

Retirez le plant avec le maximum de racine. Minimalement 20cm sous la surface du sol.

À prioriser!



(Martine St-Arnaud)

Méthodes couvre-sol

Plastique noir :

1. Coupez les plants
2. Posez au sol un plastique noir épais et fixez-le à l'aide de broches de métal
3. Conservez-le durant deux été complets
4. Retirez le plastique et les broches
5. Arrachez les plants restants et semez des plantes à pousse rapide

Géotextile :

1. Coupez les plants
2. Posez au sol le géotextile perméable et fixez-le à l'aide de broches de métal
3. Mettez une bonne couche de terre
4. Semez des plantes à pousse rapide

Coupe d'ombelles :

Coupez les ombelles au complet lorsqu'elles sont en graine verte si possible.



(MELCC)

(OBVMR)

Comment en disposer?

- **Pour les plants :** S'il n'y a pas de fleurs et de graines, laissez-les sécher sur votre terrain. Une fois bien secs, vous pouvez en disposer dans le compost (bac brun).
- **Pour la fleur et les graines:** Les mettre dans un sac de plastique noir solide et laisser au soleil durant minimum 2 semaines avant d'en disposer à la poubelle en s'assurant que les sacs ne sont pas percés.

*Il est important de ne pas mettre les fleurs et les graines au compost, puisque de nouveaux plants pourraient pousser.



Pour contacter l'OBVMR:

Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche
1 (418) 629-5576 postes 1, 2, 3
communication@matapediarestigouche.org
www.matapediarestigouche.org/berce-sphondyle



Merci à tous nos partenaires :



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Le 12 avril 2023

Objet : INTERVENTIONS DE CONTRÔLE ET D'ÉRADICATION DE LA BERCE

Madame, Monsieur,

Des travaux de contrôle et d'éradication, visant à freiner la dispersion de la **berce du Caucase** ou **sphondyle**, auront lieu à partir du mois de mai 2023 jusqu'à la fin juillet dans quelques municipalités du Bas-Saint-Laurent. Comme vous êtes propriétaire d'un lot affecté par une population de berce du Caucase ou de berce sphondyle ou propriétaire d'un lot connexe, nous vous informons que nous réaliserons gratuitement ces travaux d'éradication, dans l'intérêt de l'ensemble de la population. **Nous devons donc nous rendre sur votre propriété afin de réaliser les travaux d'éradication** (par extraction manuelle dans la grande majorité des cas) **et de prospection**.

Cette initiative découle des efforts de concertation du Groupe de travail sur la berce du Caucase du Bas-Saint-Laurent et repose sur la contribution du Collectif régional de développement (CRD) et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. La coordination des travaux est réalisée par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL).

Rappelons que la berce du Caucase et sphondyle sont des plantes exotiques envahissantes au Québec. Leur production importante de graines et leur persistance dans l'environnement leur permettent de coloniser rapidement divers milieux. La sève et les graines de la berce du Caucase contiennent des toxines pouvant causer des dermatites sévères jusqu'à 48 heures après l'exposition, d'où l'importance de ne pas toucher à la plante.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci de votre collaboration.

Alexa Bérubé-Deschênes, Biol. M. Sc.

Coordonatrice de projet

projet@obv.nordestbsl.org

Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

AVIS AUX MUNICIPALITÉ – BERCE SPONDYLE EXEMPLE

Bonjour,

La présente est pour vous informer de la présence de berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*), une espèce exotique envahissante, sur votre territoire. Voici les coordonnées géographiques des colonies sur votre territoire :

- 48,698792 -67,376554;
- 48,651469 -67,333114.

Ces sites, découverts en 2018, sont d'une grande importance due à la présence de la rivière à proximité qui pourrait agir comme vecteur de propagation des graines. Le MTQ a réalisé des traitements sur ces colonies en 2020.

Nous vous invitons à la vigilance afin de limiter sa propagation ailleurs sur le territoire, le transport de graines lors de travaux de voiries est souvent à l'origine de nouvelles colonies.

Si vous découvrez de nouvelles colonies, SVP nous la signaler en incluant les informations suivantes : localisation précise, point de repère et photographies claires (colonie, feuille, fleur), grosseur de la colonie et son étalement.

L'OBVNEBSL ne réalise pas de traitement de berce sphondyle par manque de temps et de ressource financière. Nous vous encourageons donc à réaliser des traitements sur les colonies de berce sphondyle qui sont dans vos emprises pour limiter la propagation fulgurante de cette espèce. Pour plus de détails, consulter la fiche informative en pièce jointe.

Pour plus de détails, vous pouvez me contacter ou consulter le site Internet de l'OBVNEBSL.
<https://obv.nordestbsl.org/especes-exotiques-envahissantes.html>

Merci et bonne fin de journée,

PUBLICATION FACEBOOK



Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
Publié par Alexa Bérubé Deschênes · 8 mai 2023 ·

🌿🌿 Une nouvelle saison de lutte à la berce du Caucase commence! 🌿🌿

Nous invitons la population à nous signaler toute colonie suspectée d'être de la berce du Caucase ou sphondyle sur le territoire. Vous trouverez des outils d'aide à l'identification de la berce du Caucase et de la berce sphondyle : <https://obv.nordestbsl.org/especes-exotiques...>

Envoyez vos signalements à projet@obv.nordestbsl.org en prenant le soin d'y joindre les informations suivantes :

- Photos de la plante : feuilles, tiges et fleurs (voir exemple ci-dessous);
- Emplacement précis (coordonnées GPS si possible avec repère).

! La sève et les graines de la berce du Caucase contiennent des toxines pouvant causer des dermatites sévères, d'où l'importance de ne pas toucher à la plante. !

Cette initiative découle des efforts de concertation du Groupe de travail sur la berce du Caucase et sphondyle du BSL et repose sur la contribution du [Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent](#) et de la [Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent](#).

